N° 85-002-X au catalogue
ISSN 1205-8882

Juristat

L'homicide au Canada, 2013

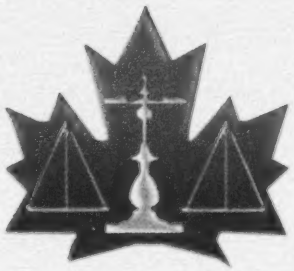

par Adam Cotter
Centre canadien de la statistique juridique

Date de diffusion : le 1 décembre 2014

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-002-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2014

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (www.statcan.gc.ca/reference/licence-fra.htm).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0[s]	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
[p]	provisoire
[r]	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
[E]	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

L'homicide au Canada, 2013 : faits saillants

- La police a déclaré 505 homicides au Canada en 2013, soit 38 de moins que l'année précédente. Comparativement à 2012, le taux d'homicides a baissé de 8 % pour s'établir à 1,44 victime pour 100 000 habitants, soit le taux le plus faible depuis 1966.
- La diminution du taux d'homicides au Canada était attribuable à une réduction marquée du nombre d'homicides au Québec. En 2013, 68 homicides ont été commis au Québec, soit 40 de moins qu'en 2012; cela a donné lieu au plus faible taux jamais enregistré dans cette province (0,83 pour 100 000 habitants).
- Bien que six provinces aient fait état d'une augmentation du nombre d'homicides de 2012 à 2013, seules Terre-Neuve-et-Labrador et l'Île-du-Prince-Édouard ont affiché des taux d'homicides supérieurs à leur moyenne décennale précédente.
- En général, les taux d'homicides étaient les plus élevés dans l'Ouest et le Nord. Le Manitoba a affiché le plus fort taux d'homicides parmi les provinces (3,87 pour 100 000 habitants), suivi de la Saskatchewan (2,71), de l'Alberta (2,04) et de la Colombie-Britannique (1,66). Alors que les taux d'homicides étaient plus élevés au Nunavut (11,24) et dans les Territoires du Nord-Ouest (4,59) que dans n'importe quelle province, il n'y a pas eu d'homicide au Yukon pour une troisième année consécutive.
- Parmi les régions métropolitaines de recensement du Canada, Regina a enregistré le taux d'homicides le plus élevé (3,84 pour 100 000 habitants); venaient ensuite Winnipeg (3,24) et Thunder Bay (2,46). Aucun homicide n'a été déclaré à Moncton, à Saguenay, à Sherbrooke, à Peterborough ou à Guelph.
- Alors que les deux méthodes les plus souvent utilisées pour commettre un homicide en 2013 demeuraient l'arme pointue (40 %) et l'arme à feu (27 %), 41 homicides de moins ont été perpétrés au moyen d'une arme à feu et 31 homicides de plus ont été commis à l'aide d'une arme pointue au Canada, par rapport à 2012. La diminution du nombre d'homicides perpétrés à l'aide d'une arme à feu a entraîné le plus faible taux de ces homicides observés en plus de 40 ans (0,37 pour 100 000 habitants).
- Après être demeuré stable au cours des trois années précédentes, le nombre d'homicides attribuables à des gangs a diminué en 2013. S'établissant à 0,24 pour 100 000 habitants, le taux d'homicides attribuables à des gangs a atteint son plus bas niveau depuis 2004.
- Tout comme les années précédentes, la victime connaissait son assassin dans la plupart des affaires d'homicide résolues. En 2013, c'était le cas de près de 9 victimes sur 10 (87 %).
- Il s'est produit 68 homicides entre partenaires intimes en 2013, soit 14 de moins que l'année précédente. La majorité (82 %) des victimes d'homicide commis par un partenaire intime étaient de sexe féminin, comme par le passé.
- Tant les victimes que les auteurs présumés d'homicide sont plus souvent de sexe masculin (71 % et 88 % respectivement).
- Parmi les auteurs présumés d'homicide en 2013, environ 1 sur 10 (9 %) était un jeune âgé de 12 à 17 ans. On a dénombré 39 jeunes auteurs présumés d'homicide en 2013, soit quatre de plus que l'année précédente.
- Environ les trois quarts (76 %) des homicides perpétrés depuis 2003 ont été résolus par la police. De ces homicides, plus des deux tiers (69 %) ont été résolus en l'espace d'une semaine et environ le quart (26 %), en l'espace de 8 à 364 jours. La proportion restante (5 %) des homicides ont été résolus un an ou plus après être survenus.

L'homicide au Canada, 2013

par Adam Cotter

L'homicide demeure un phénomène relativement rare au Canada, comme en témoigne le fait qu'il représente environ 0,1 % des crimes violents déclarés par la police et environ 0,2 % des décès annuels. En une année donnée au Canada, il y a environ 4 fois plus de décès attribuables aux accidents de véhicules à moteur et 7 fois plus de décès attribuables aux suicides que de décès dus aux homicides[1]. Bien qu'il soit rare, l'homicide est l'infraction criminelle la plus grave au Canada; il peut engendrer des conséquences dévastatrices pour les familles, les collectivités et la société en général. De plus, les homicides mobilisent des ressources considérables de la police et du système de justice pénale et, en raison de leur visibilité, ils peuvent influencer la perception du public à l'égard de sa sécurité (Romer, Hall Jamieson et Aday, 2003).

Depuis 1961, les services de police déclarent des données détaillées sur les homicides qui surviennent au Canada dans le cadre de l'Enquête sur les homicides menée par Statistique Canada. En 1974, le champ de l'enquête s'est élargi afin d'inclure les affaires d'infanticide et d'homicide involontaire coupable. À l'aide des données tirées de cette enquête, on examine, dans le présent article du *Juristat*, les caractéristiques des affaires, des victimes et des auteurs présumés d'homicide en 2013 et on compare ces constatations avec les tendances à court et à long terme.

Le taux d'homicides se situe à son plus bas niveau depuis 1966

Pour une deuxième année consécutive, le nombre d'homicides déclarés par les services de police canadiens a diminué. Au total, 505 homicides ont été déclarés en 2013, soit 38 de moins que l'année précédente; cela représente le plus faible nombre de victimes d'homicide noté au Canada en plus de 40 ans[2]. De ce fait, le taux d'homicides au pays a reculé de 8 % pour s'établir à 1,44 pour 100 000 habitants, soit le taux le plus faible enregistré depuis 1966 (tableau 1a, tableau 1b, graphique 1).

Graphique 1
Homicides et tentatives de meurtre, Canada, 1963 à 2013

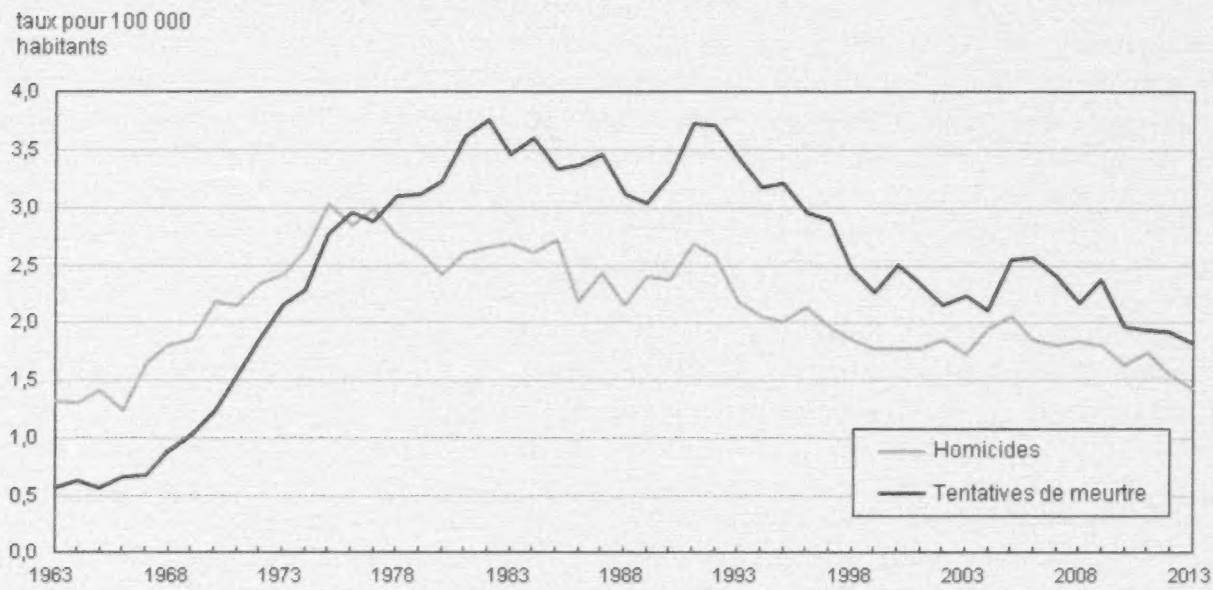

Note: Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire Air India en 1985. L'Enquête sur les homicides fournit des données sur les homicides depuis 1961, alors que le Programme de déclaration uniforme de la criminalité fournit des données sur les tentatives de meurtre depuis 1962.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Outre la diminution des homicides en 2013, il y a eu 23 victimes de moins de tentative de meurtre au Canada. Le taux de tentatives de meurtre au pays s'est donc situé à son niveau le plus bas depuis 1971 (Boyce, Cotter et Perreault, 2014). De façon générale, les tentatives de meurtre et les homicides suivent des tendances semblables depuis 20 ans (graphique 1).

Encadré 1
Taux d'homicides à l'échelle internationale

Il peut être difficile d'établir des comparaisons internationales de la criminalité en raison des différences au chapitre des lois, des tendances du signalement à la police, ou des normes relatives au dénombrement ou à la comptabilisation des infractions criminelles. Toutefois, le nombre et les taux d'homicides servent de baromètre de la violence au sein de la société et permettent d'établir des comparaisons internationales plus facilement que ce n'est le cas d'autres types de crime. En effet, l'homicide est défini de manière semblable d'un pays à l'autre et il est plus susceptible d'être déclaré de manière fiable et de faire l'objet d'une enquête approfondie (Nivette, 2011; Shaw, Van Dijk et Rhomberg, 2003; Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2011).

Selon les plus récentes données publiées, en 2013, le Canada a encore affiché un taux d'homicides relativement élevé comparativement aux pays semblables[3] (graphique de l'encadré 1). Alors que le taux d'homicides du Canada (1,44 pour 100 000 habitants) était comparable à celui de la Belgique et de la Finlande (1,6 pour 100 000 habitants dans chaque cas), il dépassait de loin les taux d'homicides de la Suisse (0,6 pour 100 000) et du Japon (0,3 pour 100 000). Comme par le passé, les États-Unis ont affiché un taux d'homicides supérieur à celui des autres pays semblables. En 2013, le taux d'homicides affiché par les États-Unis (4,7 pour 100 000) était environ trois fois plus élevé que celui enregistré au Canada.

Graphique de l'encadré 1
Homicides selon le pays semblable, année la plus récente

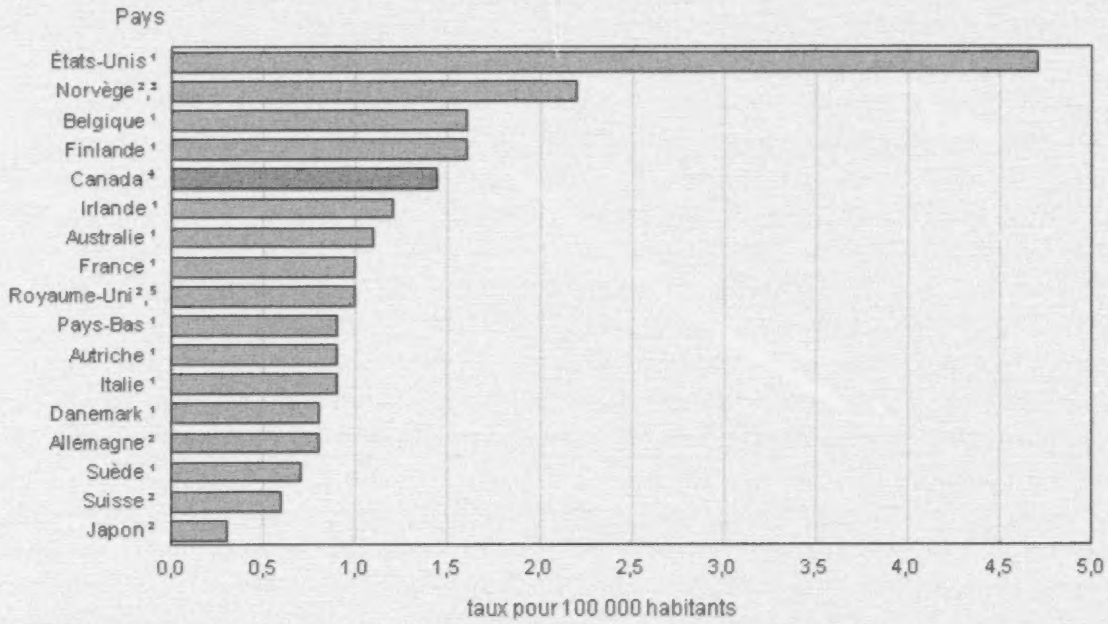

1. Les chiffres représentent les données de 2012.
2. Les chiffres représentent les données de 2011.
3. Comprend les homicides commis lors de la fusillade sur l'île d'Utoya en juillet 2011. De 2001 à 2010, le taux d'homicides annuel de la Norvège oscillait entre 0,6 et 1,1 pour 100 000 habitants.
4. Les chiffres représentent les données de 2013.
5. Comprend l'Angleterre et le pays de Galles.

Note: Les pays semblables ont été établis d'après une méthodologie élaborée par le Conference Board du Canada. Ce dernier a commencé par choisir les pays réputés avoir un « revenu élevé » par la Banque mondiale, puis a éliminé les pays comptant moins de 1 million d'habitants, de même que les pays d'une superficie inférieure à 10 000 kilomètres carrés. Parmi les pays qui restaient, le Conference Board du Canada a utilisé une moyenne quinquennale du revenu réel par habitant et a éliminé tout pays qui tombait en deçà de la moyenne. D'après ces critères, il restait 17 pays en tout.

Source : Statistique Canada et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

Le Québec enregistre son plus faible taux d'homicides en plus de 50 ans

La diminution des homicides à l'échelle nationale découlait du fait qu'il y a eu un recul important des homicides au Québec, soit 40 victimes d'homicide de moins en 2013 qu'en 2012 (tableau 1a). La baisse d'une année à l'autre témoigne en partie du fait qu'un nombre d'homicides supérieur à la moyenne a été observé en 2011 (105 victimes) et en 2012 (108 victimes). Toutefois, les 68 homicides déclarés en 2013 représentaient le plus faible nombre de victimes d'homicide dans cette province depuis 1967, lequel était bien inférieur à la moyenne décennale précédente du nombre de victimes (97). Par conséquent, le taux d'homicides noté au Québec en 2013 (0,83 pour 100 000 habitants) était le plus faible jamais enregistré dans cette province depuis le début de la collecte des données en 1961. L'Île-du-Prince-Édouard (0,69 pour 100 000) est la seule province à avoir affiché un taux d'homicides inférieur à celui du Québec en 2013 (tableau 1b).

Le repli observé au Québec était attribuable aux diminutions enregistrées dans toute la province. Il y a eu moins d'homicides en 2013 qu'en 2012 dans chaque région métropolitaine de recensement[4] (RMR) au Québec, les baisses les plus marquées ayant été observées à Saguenay et à Montréal (quatre victimes de moins dans chaque cas). En outre, il y a eu 26 homicides de moins dans les régions du Québec autres que les RMR. Par ailleurs, le nombre d'homicides ayant fait plus d'une victime est passé de huit en 2012 à deux en 2013, ce qui a également contribué à la baisse globale enregistrée au Québec. Cela étant dit, il y a également eu beaucoup moins d'homicides ayant fait une seule victime en 2013 (64 par rapport à 88).

Contrairement à la diminution observée au Québec, certaines provinces ont fait état de modestes augmentations du nombre de victimes d'homicide en 2013. Les plus fortes hausses sont survenues en Colombie-Britannique (+5 victimes), en Ontario (+4) et à Terre-Neuve-et-Labrador (+4).

Le Manitoba a vu son taux d'homicides reculer de 7 % par rapport à 2012. Ayant affiché 49 homicides, le Manitoba demeure toutefois la province où l'on a observé le taux d'homicides le plus élevé (3,87 pour 100 000 habitants) pour une septième année consécutive. Conformément à la tendance des 20 dernières années, les taux d'homicides les plus élevés ont été observés dans les provinces de l'Ouest. Le Manitoba était suivi de la Saskatchewan (2,71 pour 100 000), de l'Alberta (2,04 pour 100 000) et de la Colombie-Britannique (1,66 pour 100 000).

Comme c'est le cas dans l'Ouest, les taux d'homicides ont tendance à être plus élevés dans les territoires, tendance qui n'a pas été observée au Yukon ces dernières années. Pour une troisième année consécutive, aucun homicide n'a été enregistré au Yukon. Toutefois, le Nunavut, où il y a eu 4 victimes, et les Territoires du Nord-Ouest, où l'on a dénombré 2 victimes, affichaient des taux d'homicides plus élevés que ceux enregistrés dans chacune des provinces en 2013 (11,24 pour 100 000 habitants et 4,59 pour 100 000 habitants, respectivement). Même si le taux d'homicides enregistré au Nunavut dépassait celui de l'ensemble des provinces et des territoires pour une neuvième année consécutive, il était à son plus bas depuis 2006.

En 2013, la plupart des provinces ont fait état de taux d'homicides se situant en deçà de leur moyenne décennale précédente, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard. Les quatre provinces de l'Ouest affichent les plus forts taux d'homicides moyens depuis les 10 dernières années, alors que les provinces de l'Est (l'Ontario, le Québec et les provinces de l'Atlantique) ont tendance à enregistrer des taux inférieurs à la moyenne nationale (graphique 2).

Graphique 2
Homicides selon la province, 2013

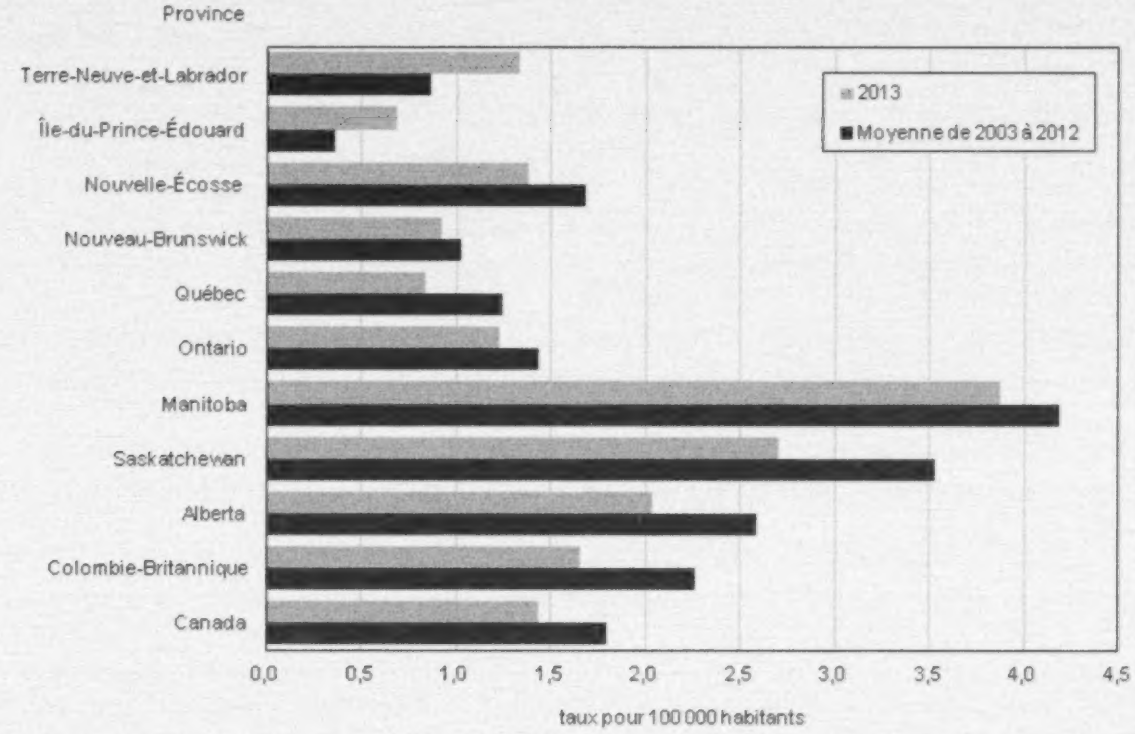

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Regina affiche le plus fort taux d'homicides parmi les régions métropolitaines de recensement

Conformément aux tendances observées à l'échelon provincial, trois des quatre taux d'homicides les plus élevés parmi les RMR du Canada ont été enregistrés dans l'Ouest (tableau 2, graphique 3). En 2013, Regina a affiché le plus fort taux d'homicides parmi les RMR (3,84 pour 100 000 habitants), suivie de Winnipeg (3,24 pour 100 000); Edmonton (2,09 pour 100 000) s'est classée au quatrième rang. Thunder Bay, qui a fait état du plus haut taux d'homicides en 2012, a vu son nombre d'homicides baisser de quatre en 2013 et a inscrit le troisième taux d'homicides en importance parmi les RMR (2,46 pour 100 000).

Graphique 3
Homicides selon la région métropolitaine de recensement, 2013

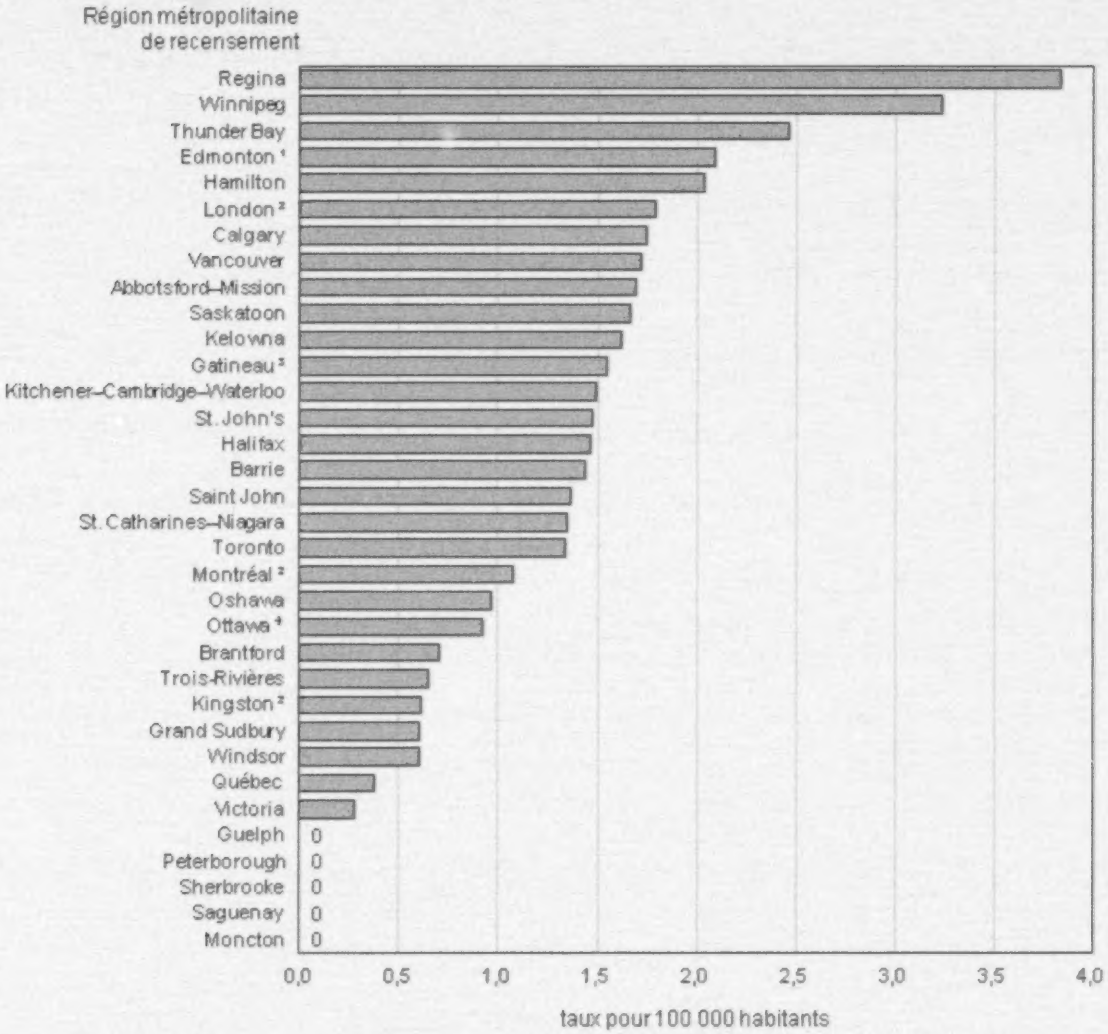

1. Comprend deux homicides commis dans un établissement correctionnel en 2013.
2. Comprend un homicide commis dans un établissement correctionnel en 2013.
3. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.
4. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

Note: Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines qui sont situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Aucun homicide n'a été déclaré dans cinq RMR en 2013 : Moncton, Saguenay, Sherbrooke, Peterborough et Guelph. Dans le cas de Moncton, il s'agissait de la troisième année consécutive au cours de laquelle aucun homicide n'a été enregistré, alors que c'était la deuxième année consécutive pour Guelph.

En 2013, les cinq plus grandes RMR — Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary et Edmonton — comptaient 43 % des homicides perpétrés au Canada et représentaient 43 % de la population canadienne. De plus, ces cinq RMR suivaient la tendance générale selon laquelle les taux d'homicides étaient plus élevés dans l'Ouest (Vancouver, Calgary et Edmonton) et inférieurs à la moyenne dans l'Est (Toronto et Montréal).

Tout comme les années précédentes, les taux d'homicides étaient moins élevés dans les RMR que dans les autres régions, malgré la perception selon laquelle les crimes violents sont plus répandus dans les grandes régions urbaines (Francisco et Chénier, 2007). En 2013, le taux d'homicides était environ 9 % plus élevé dans les régions autres que des RMR (1,52 pour 100 000 habitants, par rapport à 1,40 dans les RMR).

Encadré 2
Les homicides faisant plus d'une victime au Canada

Les 505 victimes d'homicide déclarées par la police en 2013 ont été tuées dans 480 affaires distinctes. La grande majorité (95 %) des affaires d'homicide en 2013 ont fait une seule victime, alors qu'il y a eu un plus faible nombre d'affaires d'homicide ayant fait deux victimes (4 %) ou trois victimes (moins de 1 %).

Depuis 2003, 272 affaires d'homicide ont fait plus d'une victime, ce qui représente 4 % des homicides perpétrés au cours de cette période. Au total, 615 victimes ont été tuées dans ces affaires. Par comparaison, aux États-Unis, où le taux d'homicides est pourtant généralement beaucoup plus élevé qu'au Canada (voir l'encadré 1), environ 5 % des affaires d'homicide ont fait plus d'une victime, une proportion semblable à celle qu'on observe au Canada (Smith et Cooper, 2013).

Parmi les affaires d'homicide survenues depuis 2003, celles qui ont fait plus d'une victime étaient plus susceptibles que celles où il y a eu une seule victime d'avoir été perpétrées à l'aide d'une arme à feu (53 % par rapport à 30 %). Elles étaient également plus susceptibles d'impliquer une victime de sexe féminin (61 % par rapport à 27 %). De plus, dans les affaires pour lesquelles un auteur présumé a été identifié, il s'agissait d'un membre de la famille plus souvent dans celles qui ont fait plus d'une victime que dans celles où il y a eu une seule victime (55 % par rapport à 32 %)[5]. Parmi les homicides dans la famille ayant fait plus d'une victime, l'auteur présumé était le plus souvent un parent (54 %)[6].

Le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu est le plus bas en plus de 40 ans, alors que le taux d'homicides perpétrés au moyen d'une arme pointue est à la hausse en 2013

La grande majorité des homicides au Canada sont perpétrés d'une des trois façons suivantes : à l'aide d'une arme à feu, d'une arme pointue ou de coups portés. En 1979, pour la première fois, le nombre de personnes tuées au moyen d'une arme pointue a dépassé le nombre de personnes ayant succombé aux coups qui leur ont été portés; depuis, l'arme à feu et l'arme pointue constituent les deux principales méthodes utilisées pour commettre un homicide au Canada. Cette tendance s'est poursuivie en 2013, alors que les coups de couteau (40 % des homicides) et les coups de feu (27 % des homicides) représentaient les deux principales méthodes pour commettre un homicide, suivis des coups portés (21 %) (tableau 3, graphique 4).

Graphique 4
Homicides selon la méthode la plus courante, Canada, 1983 à 2013

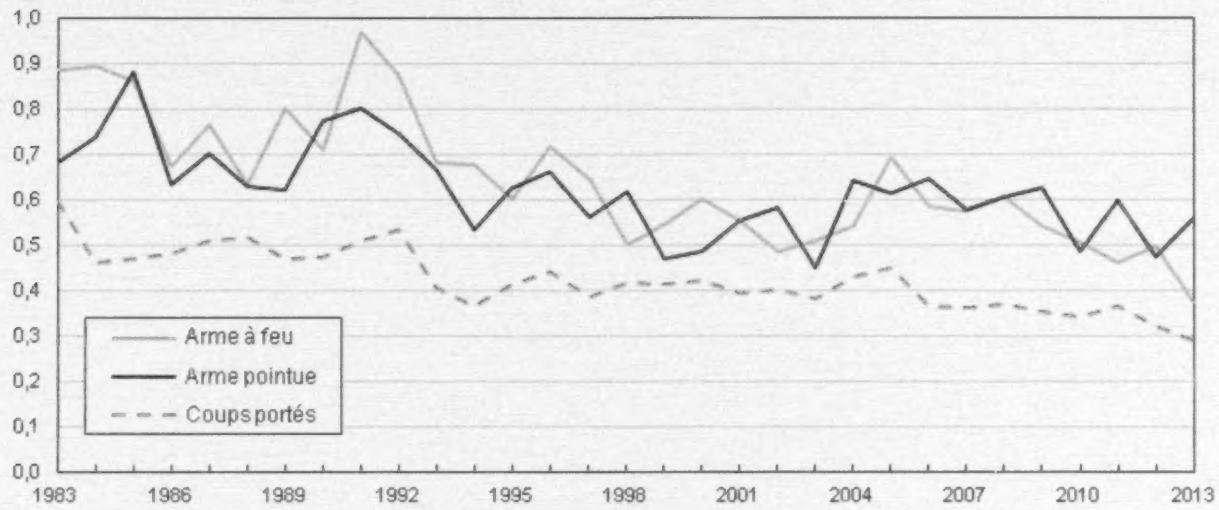

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Bien que les coups de feu et les coups de couteau soient demeurés les deux méthodes les plus fréquentes pour commettre un homicide en 2013, il y a eu 41 homicides de moins perpétrés à l'aide d'une arme à feu et 31 homicides de plus commis au moyen d'une arme pointue au Canada, par rapport à 2012. Par conséquent, le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a baissé de 25 %, alors que le taux d'homicides perpétrés au moyen d'une arme pointue a progressé de 18 %.

Ce sont l'Ontario et l'Alberta qui ont le plus contribué tant à la diminution des homicides commis à l'aide d'une arme à feu qu'à l'augmentation des homicides perpétrés à l'aide d'une arme pointue. En 2013, ces deux provinces ont fait état des baisses les plus marquées du nombre d'homicides perpétrés à l'aide d'une arme à feu (17 victimes de moins en Ontario, 13 victimes de moins en Alberta). Une bonne partie de ces reculs est survenue dans les RMR de Toronto et d'Edmonton (10 victimes de moins dans chaque cas). En outre, l'Ontario et l'Alberta ont tous deux signalé 12 victimes d'homicide commis à l'aide d'une arme pointue de plus en 2013, une grande partie de l'augmentation enregistrée dans ces provinces s'étant produite à Calgary (10 victimes de plus) et à Toronto (7 victimes de plus).

Par suite de la diminution des homicides perpétrés à l'aide d'une arme à feu, le taux de ces homicides en 2013, qui s'établissait à 0,37 pour 100 000 habitants, était le plus faible enregistré dans le cadre de l'Enquête sur les homicides depuis le début de la collecte de données comparables en 1974 (tableau 4). Affichant 29 victimes d'homicide perpétré au moyen d'une arme à feu, la Colombie-Britannique a inscrit le taux le plus élevé parmi les provinces (0,63 pour 100 000), suivie de Terre-Neuve-et-Labrador, qui a enregistré trois victimes (un taux de 0,57 pour 100 000).

Le type d'arme à feu le plus souvent utilisé pour commettre un homicide varie d'une province à l'autre. La Colombie-Britannique a enregistré le taux le plus élevé d'homicides commis à l'aide d'une arme de poing (0,52 pour 100 000 habitants), suivie de Terre-Neuve-et-Labrador (0,38 pour 100 000) et de l'Ontario (0,26 pour 100 000). Les taux les plus élevés d'homicides commis au moyen d'une carabine ou d'un fusil de chasse ont été observés au Nouveau-Brunswick (0,26 pour 100 000) et au Manitoba (0,24 pour 100 000).

Parmi les RMR, Abbotsford–Mission (1,13 pour 100 000 habitants), Kelowna (1,08 pour 100 000) et St. John's (0,99 pour 100 000) ont enregistré les taux les plus élevés d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu, chacune de ces RMR ayant déclaré deux victimes en 2013 (tableau 5). En 2013, le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu était plus élevé dans les RMR que dans les régions autres que les RMR, en raison du taux d'homicides commis au moyen d'une arme de poing, qui était considérablement plus élevé dans les RMR (0,31 pour 100 000) que dans les régions autres que les RMR (0,08 pour 100 000). En revanche, les homicides commis à l'aide d'une carabine ou d'un fusil de chasse ont été plus nombreux dans les régions autres que les RMR que dans les RMR (0,23 pour 100 000 par rapport à 0,03).

Après avoir atteint un sommet au cours des années 1970, le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu est généralement à la baisse. Poursuivant la tendance amorcée en 1991, les armes de poing constituaient le type d'arme à feu le plus souvent utilisé pour commettre un homicide en 2013. Environ les deux tiers (68 %) des homicides perpétrés au moyen d'une arme à feu en 2013 mettaient en cause une arme de poing, une proportion semblable à celle qui est observée pour les crimes violents en général commis à l'aide d'une arme à feu (Cotter, 2014)[7]. Alors que les armes de poing demeuraient à l'origine de la majorité des homicides perpétrés au moyen d'une arme à feu en 2013, le taux d'homicides commis au moyen d'une arme de poing se situait à son niveau le plus bas depuis 1998, soit 0,24 victime pour 100 000 habitants (graphique 5).

Graphique 5
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, certains types d'arme à feu, Canada, 1983 à 2013

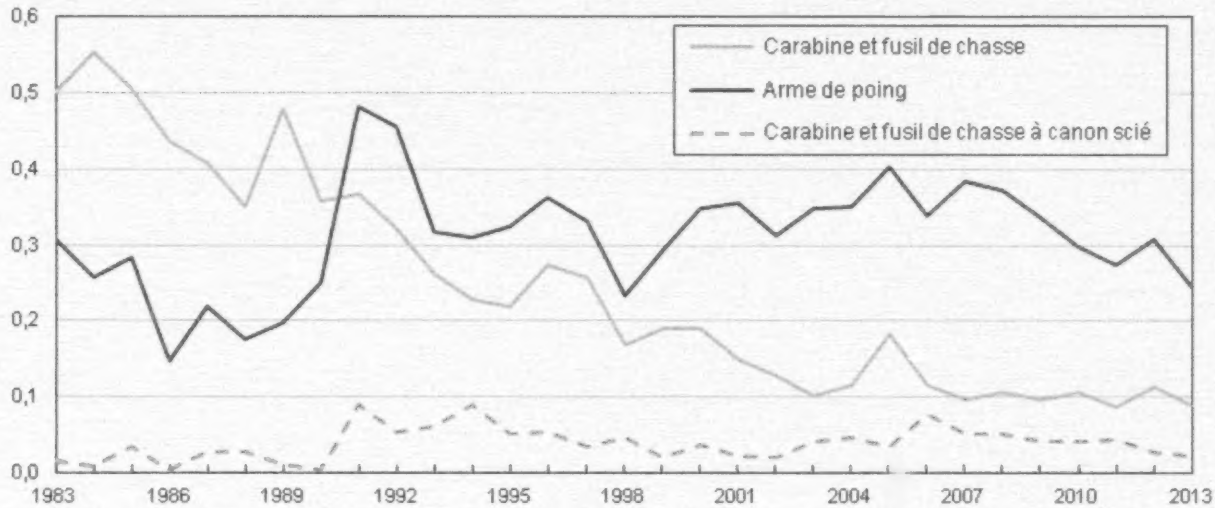

Note: Exclut les homicides commis à l'aide d'autres types d'arme à feu, comme les armes à feu entièrement automatiques ou les armes similaires à une arme à feu (p. ex. cloueuses, fusils à plomb).
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

En 2013, on a observé non seulement une diminution des homicides perpétrés à l'aide d'une arme de poing, mais également une légère baisse des homicides commis au moyen d'une carabine ou d'un fusil de chasse, le taux s'établissant à 0,09 pour 100 000 habitants. Bien que le taux d'homicides perpétrés à l'aide d'une carabine ou d'un fusil de chasse soit relativement stable depuis 2006, le taux enregistré en 2013 était de 89 % inférieur à celui noté en 1975, année où il était à son plus haut niveau.

On observe un moins grand nombre d'homicides attribuables à des gangs en 2013

En 2013, le nombre d'homicides attribuables à des gangs[8] a diminué après être demeuré inchangé pendant trois ans. Selon les données policières, il y a eu 85 homicides attribuables à des gangs au Canada en 2013, soit 11 de moins qu'en 2012 (tableau 6). Sous l'effet de ce recul, le taux d'homicides liés à des gangs (0,24 pour 100 000 habitants) s'est établi à son niveau le plus bas depuis 2004 (graphique 6).

Graphique 6
Homicides attribuables à des gangs, Canada, 1993 à 2013

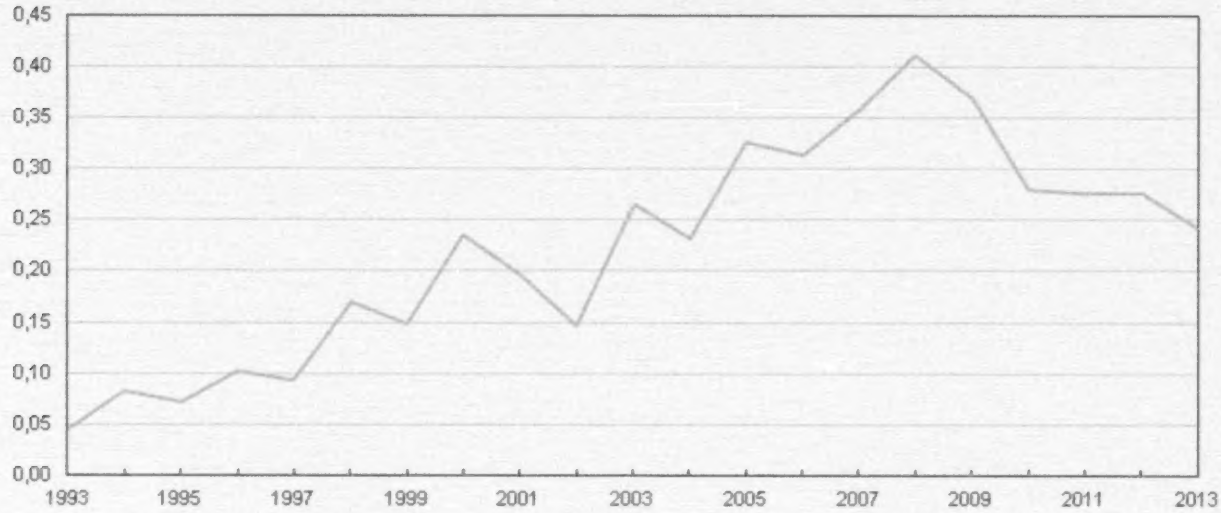

Note: Ces données sont disponibles depuis 1991. Un homicide est classé comme étant attribuable à un gang lorsque la police confirme ou soupçonne que l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association. Avant 2005, on demandait à la police si l'homicide était attribuable à un gang ou non. À compter de 2005, on a modifié la question de façon à permettre à la police de préciser si l'homicide était : (a) attribuable à un gang ou (b) soupçonné d'être attribuable à un gang. De ce fait, il se peut que les chiffres antérieurs à 2005 soient sous-estimés parce que les affaires soupçonnées d'être attribuables à des gangs en ont été exclues.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Les homicides attribuables à des gangs ont diminué dans la plupart des régions au Canada en 2013, à l'exception de la Colombie-Britannique (+7) et du Manitoba (+3). De ce fait, ces deux provinces ont enregistré les plus forts taux d'homicides attribuables à des gangs : 0,63 pour 100 000 habitants au Manitoba et 0,59 pour 100 000 habitants en Colombie-Britannique. Conformément à la tendance générale observée au chapitre des homicides, le Québec a affiché le plus important recul du nombre d'homicides liés à des gangs (-8), suivi de l'Ontario (-7).

Le repli des homicides attribuables à des gangs a été observé dans la plupart des RMR, la plus forte baisse étant survenue à Saskatoon (trois victimes d'homicide attribuable à des gangs de moins); venaient ensuite Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Thunder Bay et Calgary (deux victimes de moins dans chaque cas). En revanche, Kelowna et Vancouver ont chacune déclaré deux victimes d'homicide lié à des gangs de plus en 2013 qu'en 2012. Douze des 34 RMR canadiennes ont déclaré au moins un homicide lié à des gangs en 2013, parmi lesquelles Kelowna (1,08 pour 100 000 habitants) a fait état du taux le plus élevé (tableau 7). Contrairement aux homicides en général, les taux d'homicides attribuables à des gangs ont tendance à être plus élevés dans les RMR que dans les autres régions, et cela s'est poursuivi en 2013.

En outre, les homicides attribuables à des gangs ont tendance à mettre en cause des armes à feu plus souvent que ce n'est le cas des homicides non attribuables à des gangs. En 2013, 71 % des homicides attribuables à des gangs ont été commis à l'aide d'une arme à feu, comparativement à 15 % des homicides non attribuables à des gangs[9]. Au total, 60 homicides liés à des gangs ont été perpétrés au moyen d'une arme à feu en 2013, une arme de poing dans 83 % de ces cas.

La majorité des homicides résolus le sont dans la première semaine après être venus à l'attention de la police

Parmi les homicides qui sont venus à l'attention de la police en 2013, environ les trois quarts (76 %) ont été résolus. Cette proportion correspond à la moyenne décennale précédente (76 %). Les homicides peuvent être résolus par la police par le dépôt ou la recommandation d'accusations contre un auteur présumé, par le suicide de l'auteur présumé ou sans mise en accusation (notamment si l'auteur présumé est décédé autrement que par suicide). En 2013, 9 homicides résolus sur 10 (91 %) ont donné lieu au dépôt ou à la recommandation d'accusations, tandis que le reste a été classé par le suicide de l'auteur présumé (8 %) ou sans mise en accusation (2 %)[10].

La proportion d'homicides résolus variait selon la province et le territoire en 2013. À Terre-Neuve-et-Labrador (7 homicides), à l'Île-du-Prince-Édouard (1 homicide), au Nouveau-Brunswick (7 homicides), dans les Territoires du Nord-Ouest (2 homicides) et au Nunavut (4 homicides), tous les homicides dont la police a pris connaissance en 2013 ont été résolus. De plus, la proportion d'homicides résolus dépassait la moyenne nationale au Manitoba (92 %) et en Saskatchewan (97 %), soit les provinces ayant affiché les taux d'homicides les plus élevés en 2013. En revanche, la proportion d'homicides résolus était la plus faible en Colombie-Britannique (42 %) et au Québec (69 %), tendance que l'on observe depuis 20 ans (Trussler, 2010)[11].

Un certain nombre de facteurs influent sur la probabilité de résolution d'un homicide. Par exemple, des études antérieures ont révélé que les homicides mettant en cause des gangs, des armes à feu ou le commerce des drogues illicites sont moins susceptibles d'être résolus par la police (Armstrong, Plecas et Cohen, 2013; Hotton Mahony et Turner, 2012; Trussler, 2010). En 2013, cette tendance s'est poursuivie, comme en témoigne le fait que les homicides attribuables à des gangs étaient moins susceptibles d'être résolus que les homicides non attribuables à des gangs (32 % par rapport à 89 %), que les homicides commis à l'aide d'une arme à feu étaient moins susceptibles d'être résolus que les homicides ne mettant pas en cause une arme à feu (53 % par rapport à 88 %), et que les homicides liés au commerce des drogues illicites étaient moins souvent résolus que ceux qui n'y étaient pas liés (55 % par rapport à 85 %).

En outre, les données policières indiquent que la majorité des homicides résolus le sont dans les sept jours après être survenus[12]. Au total, près de 7 homicides sur 10 (69 %) ont été résolus en l'espace d'une semaine, tandis que 26 % des homicides l'ont été en l'espace de 8 à 364 jours. La proportion restante (5 %) des homicides ont été résolus un an ou plus après être survenus. Parmi les homicides qui sont survenus et qui ont été résolus depuis 2003, le laps de temps médian[13] entre le moment où l'homicide est survenu et le moment où l'affaire a été résolue par la police était de deux jours.

Certains facteurs qui peuvent influer sur la probabilité de résolution d'un homicide par la police peuvent aussi avoir une incidence sur le laps de temps entre le moment où l'homicide survient et le moment où il est résolu par la police. Ce laps de temps médian était plus long pour les homicides liés au commerce des drogues illicites (sept jours) et pour les homicides attribuables à des gangs (six jours). Dans le cas des homicides commis à l'aide d'une arme à feu comme pour les autres homicides, le laps de temps médian entre le moment où l'affaire est survenue et le moment où elle a été résolue était de deux jours. Toutefois, lorsqu'il s'agissait des homicides résolus attribuables à des gangs qui ont été perpétrés à l'aide d'une arme à feu, le laps de temps médian était de 16,5 jours entre le moment où ils sont survenus et le moment où ils ont été résolus par la police.

Les homicides commis par des étrangers sont à la baisse

Comme par le passé, la plupart des homicides résolus en 2013 ont été perpétrés par une connaissance ou un membre de la famille de la victime (graphique 7)[14]. Les taux d'homicides commis par une connaissance et les taux d'homicides dans la famille ont diminué pour une deuxième année consécutive, mais ils demeuraient considérablement supérieurs aux taux d'homicides perpétrés par un étranger ou commis dans le contexte d'une relation criminelle[15].

Graphique 7
Homicides résolus selon le lien de l'auteur présumé avec la victime, Canada, 1993 à 2013

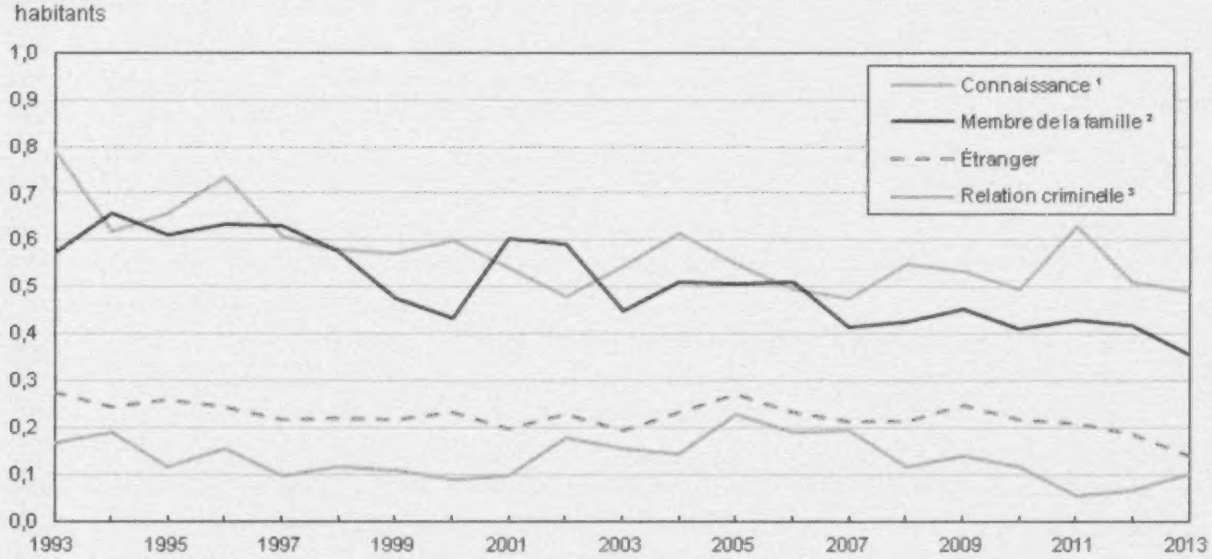

1. Comprend les simples connaissances, les amis proches, les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes non conjugaux, les voisins, les relations d'affaires (légitimes) et les symboles d'autorité.
2. Comprend les conjoints et conjointes actuels ou anciens (mariés, vivant en union libre, de même sexe et de sexe opposé), les parents et les enfants (biologiques, par adoption, par alliance et de famille d'accueil), les frères et sœurs et les membres de la famille élargie.
3. Comprend notamment les travailleurs du sexe, les trafiquants de drogues et leurs clients, les usuriers et les membres de gangs. Bien que la prostitution ne soit pas illégale au Canada, de nombreuses activités liées au commerce du sexe sont interdites, comme le fait de communiquer avec une personne publiquement à des fins de prostitution, de vivre des produits de la prostitution et de tenir ou de fréquenter une maison de débauche. Il convient de souligner que certains homicides attribuables à des gangs peuvent avoir été classés parmi les homicides commis par une connaissance. Dans les affaires où plus d'un lien s'applique (p. ex. relation criminelle et ami proche), on demande à la police de déclarer le lien principal.

Note: La collecte des données sur le lien de l'auteur présumé avec la victime a débuté en 1961. Des modifications ont été apportées aux catégories de lien en 1991, en 1997 et en 2005. L'analyse du lien de l'auteur présumé avec la victime est fondée sur les homicides résolus (c.-à-d. les homicides pour lesquels un auteur présumé a été identifié par la police).

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Dans l'ensemble, la plupart des victimes de crime violent connaissent l'auteur présumé, ce qui est également le cas pour les victimes d'homicide. En 2013, près de 9 homicides résolus sur 10 (87 %) ont été commis par une personne connue de la victime, alors que la proportion restante (13 %) des homicides résolus ont été perpétrés par un étranger (tableau 8). Au total, 49 homicides ont été commis par un étranger en 2013, soit 16 de moins que l'année précédente et 25 de moins que la moyenne des 10 dernières années. Sous l'effet de cette diminution, le taux d'homicides commis par un étranger en 2013 (0,14 pour 100 000 habitants) était à son plus bas niveau en plus de 40 ans, depuis que des données comparables sont disponibles.

Contrairement à la baisse des homicides perpétrés par un étranger, le nombre d'homicides commis par une connaissance est demeuré relativement stable en 2013. Cette année-là, on a dénombré 149 victimes d'homicide commis par une connaissance, ce qui est en deçà de la moyenne des 10 dernières années (158). De même, 82 personnes ont été tuées par un membre de la famille autre que le conjoint (c.-à-d. un parent, un enfant, un frère ou une sœur, ou un membre de la famille élargie)[16] en 2013. Ce chiffre était pratiquement égal à la moyenne décennale précédente (81).

Les homicides mettant en cause une relation criminelle[17] constituaient l'une des rares catégories à avoir affiché une hausse; on a dénombré 36 homicides de ce type en 2013 comparativement à 23 en 2012. Cette progression était presque entièrement attribuable à la hausse observée en Ontario (12 victimes de plus). Malgré cette augmentation, le nombre de personnes tuées dans le contexte d'une relation criminelle est demeuré inférieur à la moyenne des 10 dernières années (46).

Le cinquième des homicides résolus ont été commis par un partenaire intime

Une étude antérieure a révélé qu'environ le quart des crimes violents sont commis par un partenaire intime, ce qui comprend les conjoints mariés ou de fait (actuels et anciens), les partenaires amoureux (actuels et anciens), ainsi que les autres partenaires intimes (Sinha, 2013). En 2013, 18 % des homicides résolus ont été perpétrés par un partenaire intime.

Il s'est produit 68 homicides entre partenaires intimes en 2013, soit 14 de moins que l'année précédente. Parmi ces victimes, 56 (ou 82 %) étaient de sexe féminin, les femmes demeurant proportionnellement plus nombreuses que les hommes à être tuées par un partenaire intime (graphique 8). En 2013, il y a eu 0,37 victime d'homicide entre partenaires intimes pour 100 000 femmes de 15 ans et plus. Ce taux était de cinq fois supérieur à celui observé chez les victimes de sexe masculin (0,08 pour 100 000 hommes de 15 ans et plus).

Graphique 8
Homicides entre partenaires intimes, selon le sexe de la victime, Canada, 1993 à 2013

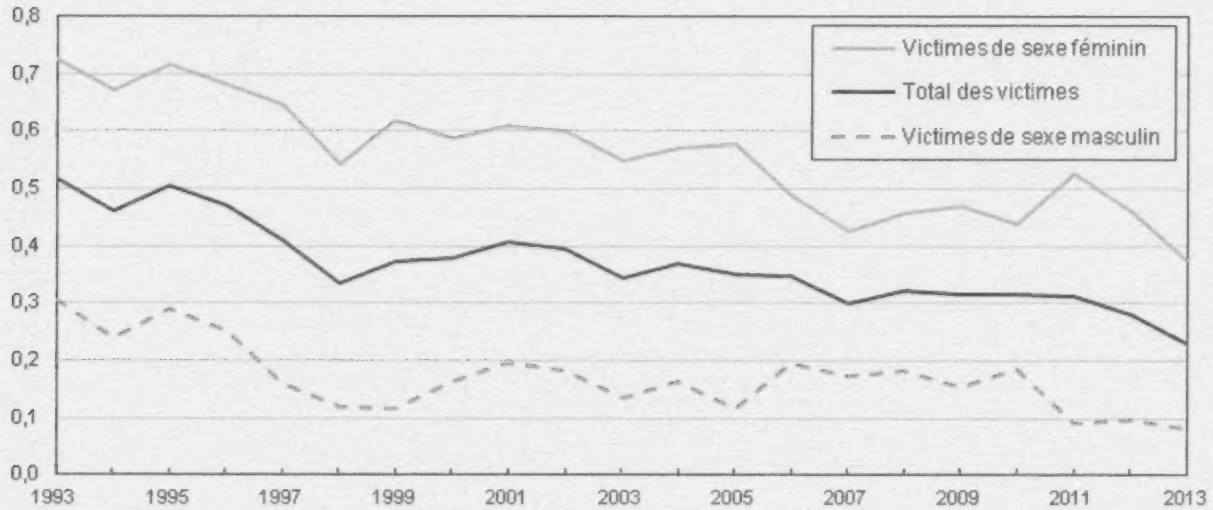

Note: Comprend les conjoints et conjointes actuels et anciens (mariés, vivant en union libre, de même sexe et de sexe opposé), ainsi que les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes. Exclut un petit nombre de partenaires amoureux et autres partenaires intimes dont la victime était âgée de moins de 15 ans. La collecte des données sur le lien de l'auteur présumé avec la victime a débuté en 1961. Des modifications ont été apportées aux catégories de lien en 1991, en 1997 et en 2005.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Depuis 20 ans, on observe des baisses notables des homicides entre partenaires intimes tant sur des hommes que sur des femmes. Le taux d'homicides entre partenaires intimes sur des hommes était de 73 % inférieur en 2013 à ce qu'il était en 1993, tandis que le taux observé chez les femmes a diminué de près de moitié (-48 %) pendant cette période. Selon les recherches, ces diminutions peuvent être attribuables à un certain nombre de facteurs, notamment l'augmentation du soutien, des ressources et des services communautaires, la formation améliorée des policiers, ainsi que certains changements socioéconomiques comme le report du mariage ou de la maternité, la croissance des revenus et la hausse du taux d'activité des femmes sur le marché du travail (Dawson, Pottie Bunge et Baldé, 2009; Johnson, 2006).

Au cours des 20 dernières années, les homicides entre partenaires intimes ont le plus souvent été perpétrés par un conjoint marié ou de fait. En 2013, pour la première fois, les homicides commis par d'autres partenaires intimes (c.-à-d. par un partenaire amoureux [actuel ou ancien] ou par un autre partenaire intime) représentaient une proportion d'homicides entre partenaires intimes qui était pratiquement égale à celle des homicides commis par un conjoint marié ou de fait (graphique 9). Environ le tiers des homicides entre partenaires intimes ont été perpétrés par un autre partenaire intime (34 %), un conjoint de fait (32 %) ou un conjoint marié (31 %), alors que la proportion restante (3 %) des homicides ont été commis par un partenaire de même sexe.

Graphique 9
Homicides entre partenaires intimes, selon le type de relation, Canada, 1993 à 2013

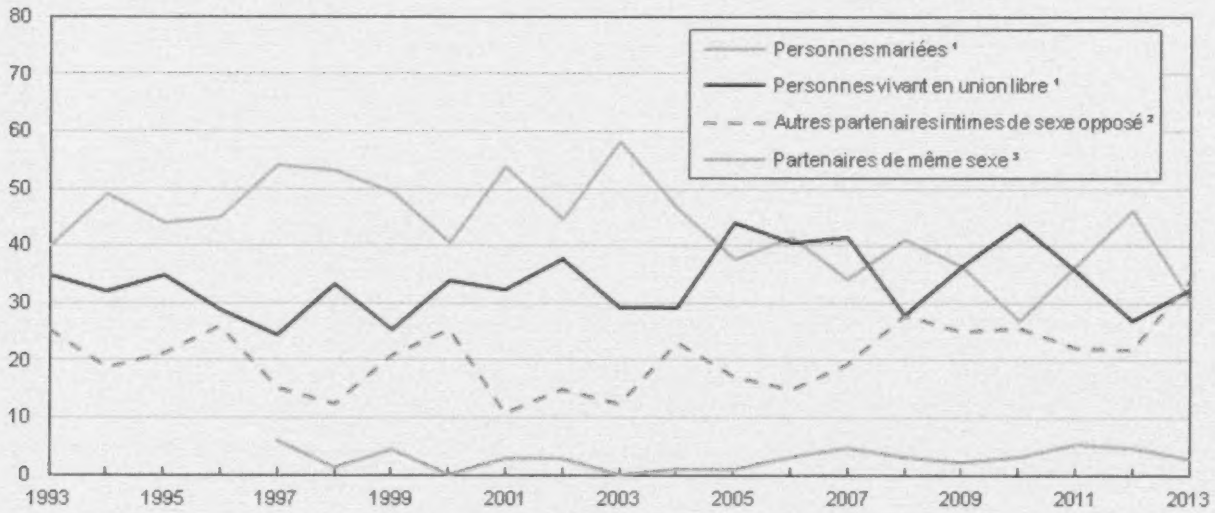

1. Comprend les conjoints et conjointes de sexe opposé (actuels et anciens). Exclut les conjoints de même sexe étant donné qu'aucune information sur le statut juridique des unions entre partenaires de même sexe n'est actuellement recueillie dans le cadre de l'Enquête sur les homicides.
2. Comprend les partenaires amoureux de sexe opposé (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes de sexe opposé. Aux fins du présent graphique, les partenaires amoureux de même sexe, qui sont généralement classés dans la catégorie « Autres partenaires intimes », ont été supprimés et inclus dans la catégorie « Partenaires de même sexe ».
3. La collecte de cette variable a débuté en 1997. Aucune information sur le statut juridique des unions entre partenaires de même sexe n'est actuellement recueillie dans le cadre de l'Enquête sur les homicides. Par conséquent, la catégorie « Partenaires de même sexe » comprend les conjoints et conjointes mariés ou de fait (actuels et anciens), ainsi que les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes.
Note: La collecte des données sur le lien de l'auteur présumé avec la victime a commencé en 1961. Des modifications ont été apportées aux catégories de lien en 1991, en 1997 et en 2005. Exclut un petit nombre de partenaires amoureux et autres partenaires intimes dont la victime était âgée de moins de 15 ans.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Le repli des homicides entre partenaires intimes enregistré en 2013 était entièrement attribuable à la baisse du nombre d'homicides perpétrés par un conjoint marié actuel ou ancien. Il y a eu 17 victimes de moins de ce type d'homicide en 2013. En revanche, on a observé une hausse des homicides commis par un autre partenaire intime (+4), et le nombre d'homicides perpétrés par un conjoint de fait actuel ou ancien est demeuré inchangé.

Les victimes et les auteurs présumés d'homicide sont généralement de sexe masculin

Conformément aux tendances historiques, la majorité des victimes et des auteurs présumés d'homicide en 2013 étaient de sexe masculin. Environ 7 victimes d'homicide sur 10 (71 %) étaient de sexe masculin, tout comme environ 9 auteurs présumés sur 10 (88 %) (tableau 9, graphique 10).

Graphique 10
Homicides selon le sexe de la victime, Canada, 1983 à 2013

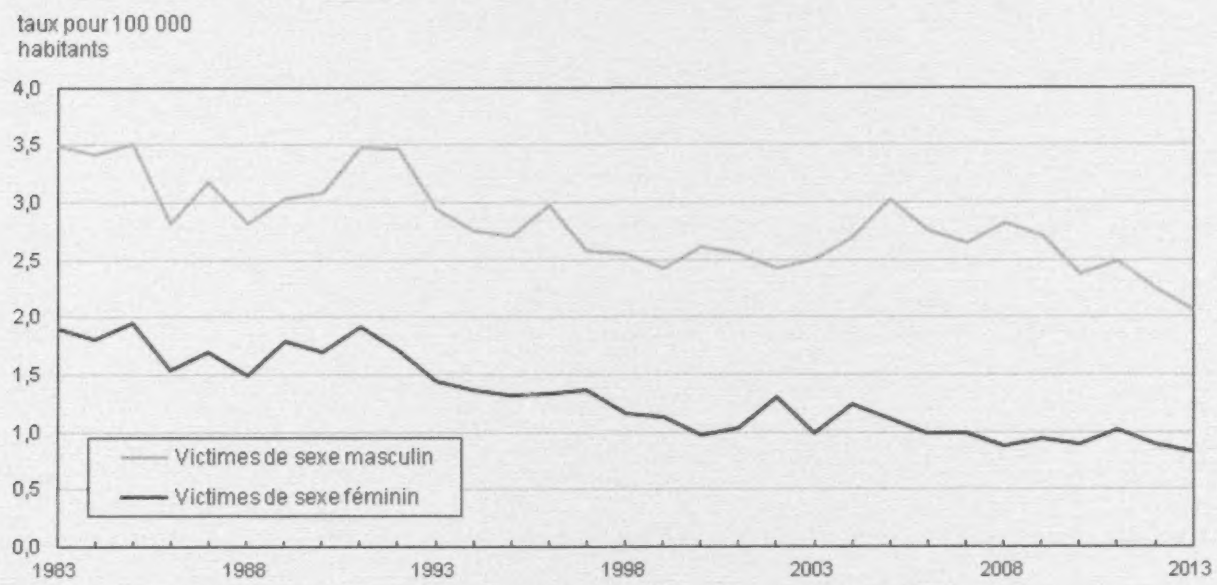

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Les personnes les plus à risque d'être des victimes ou des auteurs présumés d'homicide en 2013 étaient celles âgées de 18 à 24 ans (2,85 victimes et 4,06 auteurs présumés pour 100 000 personnes de 18 à 24 ans). Au-delà du groupe des 18 à 24 ans, les taux de victimes d'homicide et d'auteurs présumés d'homicide diminuaient au fur et à mesure qu'augmentait l'âge (graphique 11).

Graphique 11
Victimes et auteurs présumés d'homicide, selon le groupe d'âge, Canada, 2013

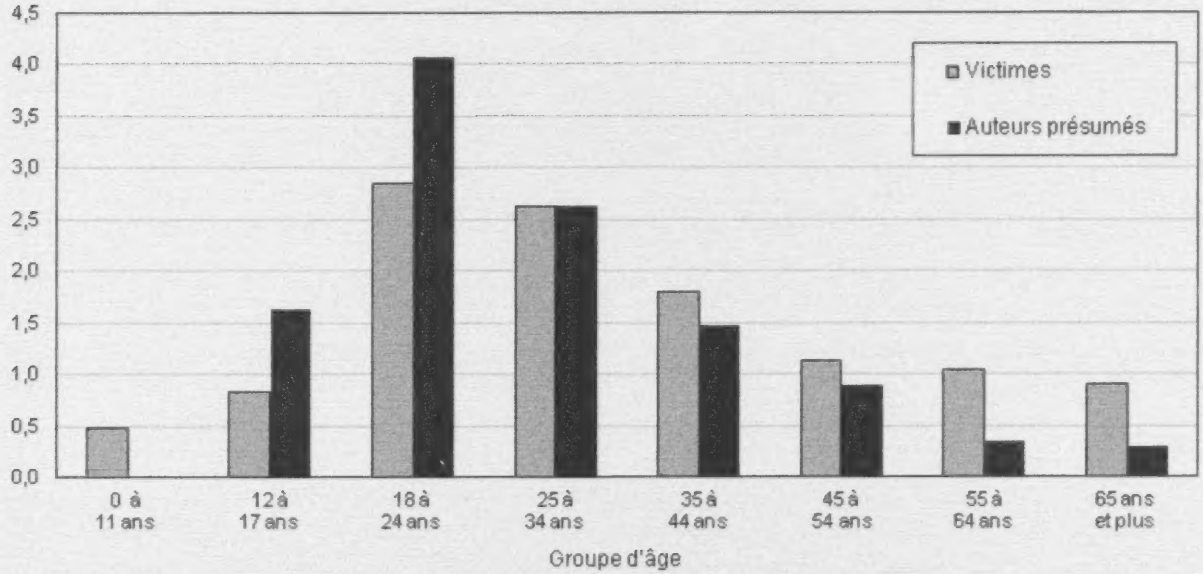

Note: Exclut les auteurs présumés de moins de 12 ans. Les enfants de moins de 12 ans ne peuvent être tenus criminellement responsables d'un homicide, ni de toute autre infraction criminelle au Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

En outre, plus de la moitié (54 %) des auteurs présumés d'homicide en 2013 avaient auparavant été condamnés pour une infraction criminelle. De ceux qui avaient déjà été condamnés, plus des deux tiers (68 %) l'avaient été pour une infraction avec violence. Parmi le reste des auteurs présumés ayant auparavant été reconnus coupables d'une infraction, 10 % avaient été condamnés pour une infraction relative aux drogues, 9 % pour un crime contre les biens et 13 % pour une autre infraction au *Code criminel* ou aux lois fédérales ou provinciales. En 2013, huit auteurs présumés, impliqués dans neuf affaires d'homicide distinctes, avaient déjà été condamnés pour homicide, soit 4 % des auteurs présumés ayant déjà été reconnus coupables d'une infraction.

Les homicides liés à la profession de la victime diminuent légèrement

Depuis 1997, l'Enquête sur les homicides permet de recueillir des renseignements sur la profession principale de la victime, qu'elle soit légitime ou illégale. La police doit indiquer si la profession de la victime était de quelconque façon liée à son décès.

Il y a eu 78 homicides liés à la profession de la victime en 2013, soit quatre de moins que l'année précédente. La majorité (95 %) des homicides associés à la profession de la victime en 2013 étaient liés à des activités illégales comme le trafic de drogues ou la prostitution[18]. Bien que le nombre de victimes d'homicide découlant de l'exercice d'une profession illégale soit passé de 68 à 74 en 2013, il est demeuré inférieur à la moyenne décennale précédente (90). Parmi ces 74 victimes, 12 étaient liées au commerce du sexe, soit 7 de plus que l'année précédente.

Au total, quatre victimes d'homicide ont été tuées en raison de leur profession légitime, soit 10 de moins qu'en 2012 et moins de la moitié de la moyenne décennale précédente (11). Des recherches antérieures ont montré que, parmi les professions légitimes, les policiers et les chauffeurs de taxi étaient les plus à risque d'être tués dans l'exercice de leurs fonctions (Perreault, 2012). En 2013, un policier et un chauffeur de taxi ont été tués en raison de leur profession.

Encadré 3
Femmes autochtones disparues et assassinées

En 2014, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a publié un rapport sur les femmes autochtones disparues et assassinées au Canada (Gendarmerie royale du Canada, 2014). En préparant le rapport, la GRC a combiné les données de l'Enquête sur les homicides pour la période allant de 1980 à 2012 avec ses propres données sur l'identité autochtone et les données sur l'identité autochtone des autres services de police. Statistique Canada a fourni à la GRC les données de l'Enquête sur les homicides après avoir obtenu le consentement des services de police quant au partage de leurs données, et après s'être assuré que les mesures nécessaires étaient en place pour protéger la confidentialité des renseignements.

Au total, le rapport a permis de constater que 1 017 femmes autochtones ont été victimes d'un homicide entre 1980 et 2012, ce qui représente 16 % des femmes victimes d'homicide au cours de cette période. En 2011, 4 % de la population féminine totale a déclaré une identité autochtone. D'après le rapport, entre 1980 et 2012, le nombre de femmes autochtones victimes d'homicide est demeuré relativement stable d'une année à l'autre, alors que le nombre de femmes non autochtones victimes d'homicide a régressé. De ce fait, parmi les homicides dont la victime est de sexe féminin, la proportion ayant pour victime une Autochtone a augmenté (Gendarmerie royale du Canada, 2014).

Statistique Canada travaille en collaboration avec la GRC et d'autres services de police afin de mettre à jour sa base de données en y ajoutant les données supplémentaires que la GRC a utilisées aux fins du rapport et de continuer à recevoir ces données pour les années subséquentes.

Pour obtenir plus de renseignements sur les femmes autochtones disparues et assassinées au Canada, voir la publication *Les femmes autochtones disparues et assassinées : Un aperçu opérationnel national* (Gendarmerie royale du Canada, 2014).

Le nombre de jeunes auteurs présumés d'homicide affiche une légère hausse en 2013

Après avoir atteint son niveau le plus bas en plus de 10 ans en 2012, le taux de jeunes auteurs présumés d'homicide a progressé de 14 % en 2013 pour s'établir à 1,63 pour chaque tranche de 100 000 jeunes de 12 à 17 ans (tableau 10, graphique 12). On a dénombré 39 jeunes auteurs présumés d'homicide en 2013, soit quatre de plus que l'année précédente. Les jeunes de sexe féminin étaient entièrement à l'origine de cette augmentation, le nombre de jeunes auteurs présumés d'homicide de sexe féminin étant passé de 1 à 5 entre 2012 et 2013. Malgré cette hausse, le nombre de jeunes auteurs présumés d'homicide de sexe féminin en 2013 est demeuré inférieur à la moyenne des 10 dernières années (7). Conformément aux tendances historiques, la majorité des jeunes auteurs présumés d'homicide étaient de sexe masculin.

Graphique 12
Jeunes auteurs présumés d'homicide (12 à 17 ans), selon le sexe, Canada, 1983 à 2013

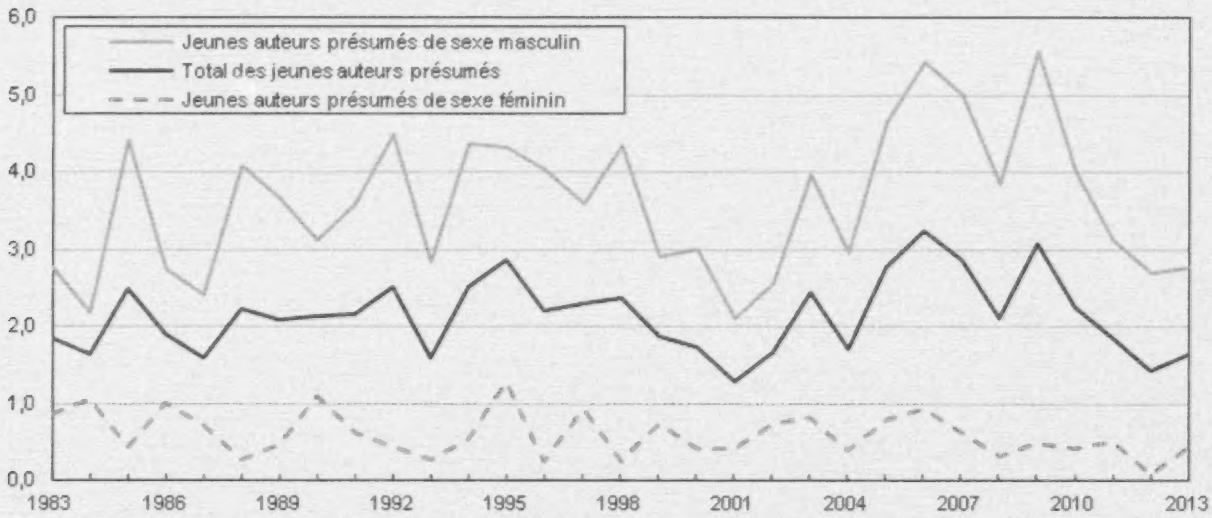

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Alors que les jeunes représentaient 9 % des auteurs présumés d'homicide en 2013, certaines caractéristiques des homicides impliquant de jeunes auteurs présumés différaient de celles des homicides mettant en cause des auteurs présumés d'âge adulte. Par exemple, 30 % des jeunes auteurs présumés d'homicide étaient impliqués dans le cadre d'une affaire attribuable à des gangs, comparativement à 9 % des adultes. De plus, comme les auteurs présumés de crime en général (Carrington et autres, 2013), les jeunes auteurs présumés d'homicide étaient plus susceptibles que les adultes d'être impliqués dans un homicide mettant en cause au moins un autre auteur présumé (38 % par rapport à 28 %)[19].

Depuis 2003, on a dénombré sept enfants de moins de 12 ans présumés avoir commis un homicide au Canada. Bien qu'un faible nombre d'enfants aient été identifiés comme auteurs présumés d'un homicide au cours de cette période, il importe de souligner que, au Canada, les enfants de moins de 12 ans ne peuvent être tenus criminellement responsables d'un homicide ni de toute autre infraction criminelle[20].

Encadré 4
Meurtres-suicides au Canada

Les meurtres-suicides[21] représentent une forme distincte d'homicide (Brennan et Boyce, 2013; Liem, 2010). Parmi tous les homicides résolus par la police depuis 2003, 1 sur 10 (8 %) impliquait le suicide de l'auteur présumé. Au cours de cette période, on a dénombré 327 affaires de meurtre-suicide au Canada, qui ont entraîné le décès de 392 victimes et de 330 auteurs présumés.

Comparativement aux homicides classés par d'autres moyens[22], les meurtres-suicides sont plus susceptibles que les autres homicides résolus de mettre en cause une victime de sexe féminin (79 % par rapport à 28 %), de se produire dans la famille (75 % par rapport à 29 %) et de faire plus d'une victime (15 % par rapport à 3 %). En outre, l'âge médian des auteurs présumés de meurtre-suicide depuis 2003 est de 45 ans, soit près du double de l'âge médian des auteurs présumés d'autres homicides (25 ans).

Un auteur présumé d'homicide sur cinq était soupçonné d'être atteint d'un trouble mental ou du développement

Depuis 1997, l'Enquête sur les homicides permet de recueillir des données sur la présence soupçonnée de troubles mentaux ou du développement[23] chez les auteurs présumés d'homicide. Il importe de souligner que ce renseignement est fondé sur la perception du policier chargé de l'enquête et qu'il ne repose pas nécessairement sur un diagnostic médical ou clinique.

En 2013, la police soupçonnait la présence d'un trouble mental ou du développement chez 75 auteurs présumés d'homicide, ce qui représente environ 1 auteur présumé sur 5 (19 %)[24]. Bien que cette proportion d'auteurs présumés soit demeurée inchangée par rapport à 2012, elle était supérieure à la moyenne décennale précédente (15 %).

Au cours des 10 dernières années, la proportion d'auteurs présumés qui étaient atteints ou soupçonnés d'être atteints d'un trouble mental ou du développement avait tendance à augmenter avec l'âge. En 2013, conformément aux 10 dernières années, la proportion d'auteurs présumés qui étaient atteints ou soupçonnés d'être atteints d'un trouble mental ou du développement était la plus élevée chez les auteurs présumés âgés de 65 ans et plus (graphique 13).

Graphique 13
Auteurs présumés d'homicide chez qui l'on soupçonnait un trouble mental ou du développement, selon le groupe d'âge, Canada, 2013

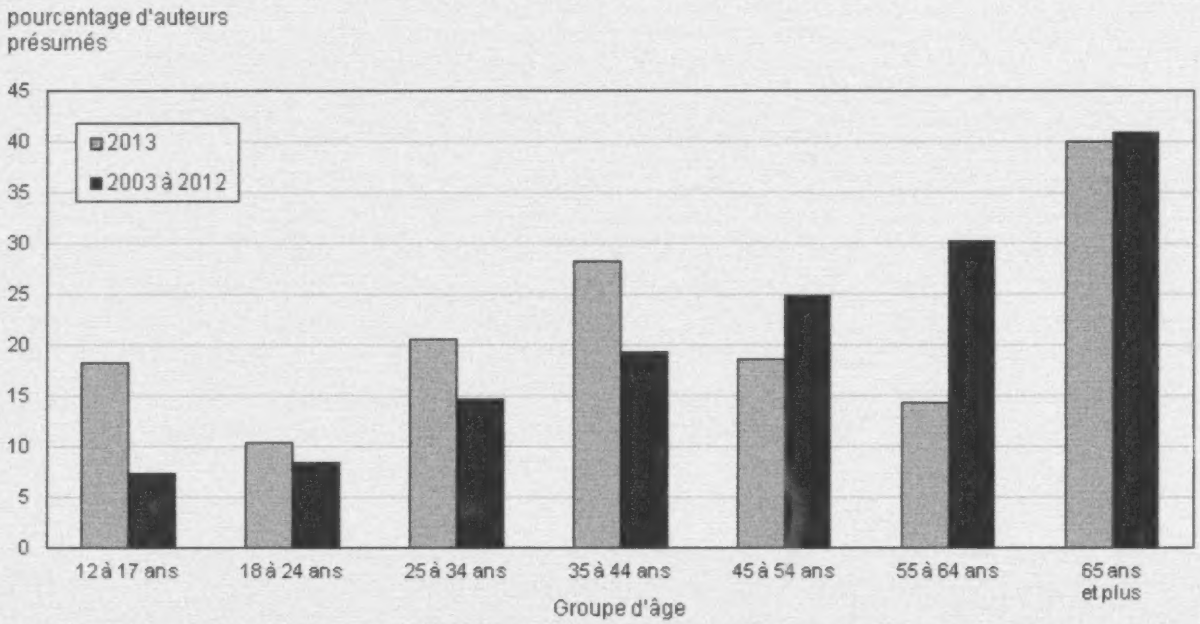

Note: Comprend les personnes chez qui l'on soupçonnait un trouble mental ou du développement en proportion de tous les auteurs présumés dans chaque groupe d'âge. Exclut les auteurs présumés dont l'âge ou l'information concernant la présence soupçonnée d'un trouble mental ou du développement était inconnu. En 2013, l'information concernant la présence soupçonnée d'un trouble mental ou du développement était inconnue pour 13 % des auteurs présumés.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Les trois quarts des auteurs présumés avaient les facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue au moment de l'homicide

Une étude laisse entendre qu'il peut souvent y avoir un lien entre les crimes violents, y compris les homicides, et la consommation d'alcool ou de drogues (Kuhns et autres, 2013). Depuis 2003, la consommation d'alcool et de drogues est un facteur qui entre en jeu dans la majorité des homicides. Parmi les homicides pour lesquels des renseignements sur la consommation d'une substance intoxicante étaient connus de la police, un peu moins de 6 victimes sur 10 (59 %) et près des trois quarts des auteurs présumés (72 %) avaient les facultés affaiblies par l'alcool, la drogue ou une autre substance intoxicante[25] au moment de l'affaire (graphique 14).

Graphique 14
Victimes et auteurs présumés d'homicide, selon la consommation d'une substance intoxicante, Canada, 2003 à 2013

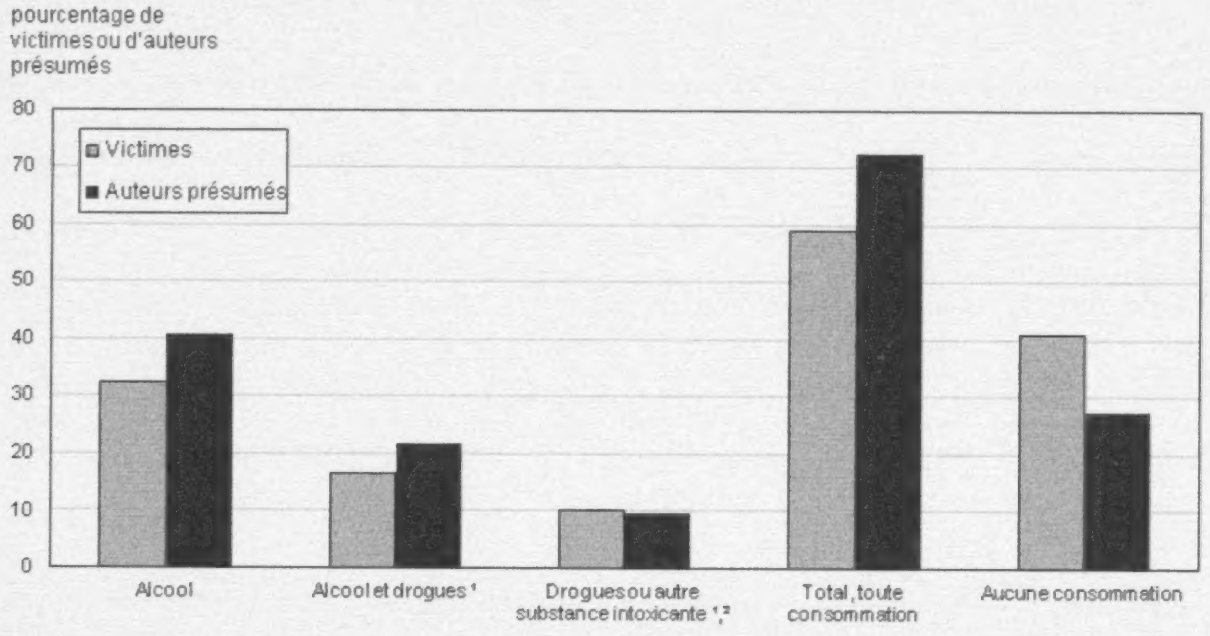

1. La catégorie des drogues comprend tant des substances légales qu'illicites.
2. Comprend les personnes qui avaient consommé une substance intoxicante, autre que l'alcool, ou une drogue légale ou illicite classique (p. ex. colle, essence, aérosol ou autres solvants). Comprend également les victimes et les auteurs présumés qui avaient consommé un type inconnu de substance intoxicante.

Note: Exclut les victimes et les auteurs présumés pour lesquels aucune information concernant la consommation de substances intoxicantes n'était connue. Pour la période allant de 2003 à 2013, cette information était inconnue pour 34 % des auteurs présumés et 29 % des victimes.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Les auteurs présumés étaient proportionnellement plus nombreux que les victimes à avoir consommé une substance intoxicante, mais les types de substances consommées étaient semblables. Tant chez les victimes que chez les auteurs présumés, l'alcool était la substance la plus souvent consommée. Environ le tiers des victimes (32 %) et 4 auteurs présumés sur 10 (41 %) avaient les facultés affaiblies par l'alcool au moment de l'homicide, alors que 17 % des victimes et 22 % des auteurs présumés avaient les facultés affaiblies par l'alcool en plus d'un autre type de drogue. La seule consommation de drogues ou d'autres substances intoxicantes était comparativement moins fréquente, puisqu'environ 10 % des victimes et des auteurs présumés avaient les facultés affaiblies par des drogues ou d'autres substances intoxicantes à l'exclusion de l'alcool.

En outre, depuis 2003, le mobile le plus courant chez les auteurs présumés d'homicide a été une dispute ou une querelle, ce mobile représentant 37 % de tous les homicides dont le mobile était connu. Dans la grande majorité de ces homicides (84 %), l'auteur présumé avait consommé de l'alcool ou des drogues au moment de l'affaire[26].

Résumé

Il s'est produit 505 homicides au Canada en 2013, soit 38 de moins que l'année précédente. Le taux d'homicides s'est donc situé à 1,44 pour 100 000 habitants, soit son plus bas niveau depuis 1966. La diminution à l'échelle nationale était attribuable au nombre moins élevé d'homicides au Québec; le taux d'homicides dans cette province était le plus faible jamais enregistré. Les taux d'homicides étaient les plus élevés dans l'Ouest et le Nord, sauf au Yukon, où il n'y a pas eu d'homicide pour une troisième année consécutive.

Alors que le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu se situait au plus bas niveau jamais enregistré dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, la police a fait état d'une hausse du taux d'homicides perpétrés au moyen d'une arme pointue. Ces deux méthodes sont demeurées à l'origine de la majorité des homicides au Canada.

Comme par les années passées, la plupart des victimes d'homicide connaissaient leur assassin. En 2013, on a dénombré 16 homicides perpétrés par un étranger de moins, ce qui a fait baisser le taux de ces homicides à son niveau le plus faible depuis que des données comparables sont disponibles. En outre, il s'est produit 14 homicides entre partenaires intimes de moins en 2013. En revanche, 13 homicides de plus ont été commis par une personne connue de la victime dans le cadre d'une relation criminelle.

Description de l'enquête

L'Enquête sur les homicides permet de recueillir des données auprès de la police sur les caractéristiques de l'ensemble des affaires, des victimes et des auteurs présumés d'homicide au Canada. Dans le cadre de cette enquête, on a commencé à recueillir des renseignements sur l'ensemble des meurtres en 1961, puis le champ de l'enquête s'est élargi en 1974 afin d'inclure les affaires d'infanticide et d'homicide involontaire coupable. Les caractéristiques de ces affaires ne sont pas disponibles pour les années antérieures à 1974, mais des chiffres tirés du Programme de déclaration uniforme de la criminalité le sont, et ils sont pris en compte dans les totaux historiques globaux.

Lorsque la police prend connaissance d'un homicide, le service de police qui mène l'enquête remplit les questionnaires de l'Enquête sur les homicides, puis les envoie à Statistique Canada. Certains homicides sont portés à l'attention de la police des mois ou des années après avoir été commis. Ces affaires sont comptabilisées dans l'année au cours de laquelle la police en a été informée. Les renseignements sur les auteurs présumés d'homicide sont disponibles seulement pour les affaires résolues (c.-à-d. celles dans lesquelles au moins un auteur présumé a été identifié). Les caractéristiques des auteurs présumés sont mises à jour à mesure que les affaires d'homicide sont résolues et que de nouveaux renseignements sont envoyés aux responsables de l'Enquête sur les homicides. Les données recueillies au moyen des questionnaires sur la victime et sur l'affaire sont également mises à jour à la suite de la résolution d'une affaire. En ce qui concerne les affaires comptant plus d'un auteur présumé, seul le lien de l'auteur présumé le plus proche avec la victime est consigné.

Références

ARMSTRONG, Jennifer, Darryl PLECAS et Irwin M. COHEN. 2013. *The value of resources in solving homicides: The difference between gang related and non-gang related cases,* Centre for Public Safety and Criminal Justice Research, University of the Fraser Valley.

BOYCE, Jillian, Adam COTTER et Samuel PERREAULT. 2014. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2013 », *Juristat,* produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

BRENNAN, Shannon, et Jillian BOYCE. 2013. Section 2 : Les meurtres-suicides dans la famille, publié sous la direction de Maire Sinha, « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2011 », *Juristat,* produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11805-fra.pdf (site consulté le 24 juillet 2014).

CARRINGTON, Peter J., Shannon BRENNAN, Anthony MATARAZZO et Marian RADULESCU. 2013. « La complicité dans la délinquance au Canada, 2011 », *Juristat,* produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

COTTER, Adam. 2014. « Les armes à feu et les crimes violents au Canada, 2012 », *Juristat,* produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

DAWSON, Myrna, Valerie POTTIE BUNGE et Thierno BALDÉ. 2009. « National trends in intimate partner homicides: Explaining declines in Canada, 1976 to 2001 », *Violence Against Women,* vol. 15, n° 3, p. 276 à 306.

FRANCISCO, Joycelyn, et Christian CHÉNIER. 2007. « Comparaison des taux de criminalité des grandes régions urbaines, des petites régions urbaines et des régions rurales, 2005 », *Juristat,* vol. 27, n° 3, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Gendarmerie royale du Canada. 2014. *Les femmes autochtones disparues et assassinées : Un aperçu opérationnel national* http://www.rcmp-grc.gc.ca/pubs/mmaw-faapd-fra.htm (site consulté le 17 juillet 2014).

HOTTON MAHONY, Tina, et John TURNER. 2012. « Les taux de classement des affaires déclarées par la police au Canada, 2010 », *Juristat,* produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

JOHNSON, Holly. 2006. *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006,* produit n° 85-570-XIF au catalogue de Statistique Canada.

KUHNS, Joseph B., M. Lyn EXUM, Tammatha A. CLODFELTER et Martha Cecilia BOTTIA. 2013. « The prevalence of alcohol-involved homicide offending: A meta-analytic review », *Homicide Studies*, p. 1 à 20.

LIEM, Marieke. 2010. « Homicide followed by suicide: A review », *Aggression and Violent Behaviour*, vol. 15, n° 3, p. 153 à 161.

NIVETTE, Amy. 2011. « Cross-national predictors of crime: A meta-analysis », *Homicide Studies*, vol. 15, n° 2, p. 103 à 131.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. 2011. *Étude mondiale sur l'homicide 2011 : Tendances, contextes, données*, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne.

PERREAULT, Samuel. 2012. « L'homicide au Canada, 2011 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

ROMER, Daniel, Kathleen HALL JAMIESON et Sean ADAY. 2003. « Television, news and the cultivation of fear of crime », *Journal of Communication*, vol. 53, n° 1, mars, p. 88 à 104.

SINHA, Maire, publié sous la direction de. 2013. Section 1 : Un survol de la violence familiale, « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2011 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2013001/article/11805-fra.pdf (site consulté le 24 juillet 2014).

SHAW, Mark, Jan VAN DIJK et Wolfgang RHOMBERG. 2003. « Determining trends in global crime and justice: An overview of results from the United Nations surveys of crime trends and operations of criminal justice systems », *Forum sur le crime et la société*, vol. 3, n^{os} 1 et 2, p. 35 à 63.

SMITH, Erica L., et Alexia COOPER. 2013. « Homicide in the U.S. known to law enforcement, 2011 », *Patterns & Trends*, U.S. Department of Justice, Office of Justice Programs, Bureau of Justice Statistics.

TRUSSLER, Tanya. 2010. « Explaining the changing nature of homicide clearance in Canada », *International Criminal Justice Review*, vol. 20, n° 4, p. 366 à 383.

Notes

1. En 2011, l'année la plus récente pour laquelle il existe des données, on a dénombré 2 518 décès attribuables à des accidents de véhicules à moteur et 3 728 décès dus à l'automutilation intentionnelle ou au suicide.

2. Les comptes et les taux d'homicides sont fondés sur le nombre de victimes d'homicide déclaré par la police. En d'autres termes, une affaire d'homicide comportant deux victimes compte comme deux homicides. Pour obtenir plus de renseignements sur les affaires d'homicide au Canada et sur les affaires faisant plus d'une victime, voir l'encadré 2.

3. Les pays semblables ont été établis d'après une méthode élaborée par Le Conference Board du Canada. Ce dernier a commencé par choisir les pays réputés avoir un « revenu élevé » par la Banque mondiale, puis a éliminé les pays comptant moins de 1 million d'habitants, de même que les pays ayant une superficie inférieure à 10 000 kilomètres carrés. Pour les pays qui restaient, Le Conference Board du Canada a utilisé la moyenne quinquennale du revenu réel par habitant et a éliminé tout pays qui tombait en deçà de la moyenne. D'après ces critères, il restait 17 pays en tout.

4. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines qui sont situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

5. Comprend les affaires dans lesquelles il existe un lien de parenté entre au moins une victime et un auteur présumé.

6. Les données portant sur le lien de l'auteur présumé avec la victime sont présentées pour tous les homicides au tableau 7.

7. Exclut les homicides pour lesquels le type d'arme à feu utilisé était inconnu.

8. Un homicide est classé comme étant attribuable à un gang lorsque l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association. Avant 2005, on demandait à la police si l'homicide était attribuable à un gang. En 2005, on a modifié la question de façon à permettre à la police de préciser si l'homicide était : (a) attribuable à un gang ou (b) soupçonné d'être attribuable à un gang. De ce fait, il se peut que les chiffres antérieurs à 2005 soient sous-estimés parce que les affaires soupçonnées d'être attribuables à des gangs en ont été exclues.

9. Exclut les homicides pour lesquels la cause du décès était inconnue ou dont on ignorait s'ils étaient attribuables ou non à des gangs.

10. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

11. Les différentes politiques de mise en accusation dans les divers secteurs de compétence peuvent avoir une incidence sur les taux de classement. Dans la plupart des provinces, la décision de porter une accusation est prise par la police. En Colombie-Britannique ainsi qu'au Québec, c'est le procureur de la Couronne qui est responsable de porter une accusation, alors qu'au Nouveau-Brunswick, la police doit consulter le procureur de la Couronne avant de porter une accusation.

12. Le nombre de jours qu'il faut pour classer (résoudre) l'homicide est calculé en fonction du nombre de jours écoulés entre la date où l'homicide est survenu et la date à laquelle il a été classé par la police. L'Enquête sur les homicides ne permet pas de recueillir la date à laquelle l'affaire a été signalée à la police. Par conséquent, les données peuvent comprendre un certain nombre d'affaires d'homicide qui sont venues à l'attention de la police bien après le fait.

13. La médiane est le point central d'une série de données, la moitié de valeurs se situant au-dessus de la médiane et l'autre moitié, au-dessous.

14. L'analyse du lien de l'auteur présumé avec la victime est fondée sur les homicides résolus (c.-à-d. les homicides pour lesquels un auteur présumé a été identifié par la police).

15. Comprend notamment les travailleurs du sexe, les trafiquants de drogues et leurs clients, les usuriers ou les membres de gangs. Dans les affaires où plus d'un lien s'applique (p. ex. relation criminelle et ami proche), on demande à la police de déclarer le lien principal.

16. Comprend les liens biologiques, par adoption, par alliance et de famille d'accueil.

17. Comprend notamment les travailleurs du sexe, les trafiquants de drogues et leurs clients, les usuriers et les membres de gangs. Bien que la prostitution ne soit pas illégale au Canada, de nombreuses activités liées au commerce du sexe sont interdites, comme le fait de communiquer avec une personne publiquement à des fins de prostitution, de vivre des produits de la prostitution et de tenir ou de fréquenter une maison de débauche. Il convient de souligner que certains homicides attribuables à des gangs peuvent avoir été classés parmi les homicides commis par une connaissance. Dans les affaires pour lesquelles plus d'un lien s'applique (p. ex. relation criminelle et ami proche), on demande à la police de déclarer le lien principal.

18. Bien que la prostitution ne soit pas illégale au Canada, de nombreuses activités liées au commerce du sexe sont interdites, comme le fait de communiquer avec une personne publiquement à des fins de prostitution, de vivre des produits de la prostitution et de tenir ou de fréquenter une maison de débauche.

19. Les affaires impliquant les gangs et la codélinquance peuvent être légèrement différentes, en ce sens qu'un gang de rue est un groupe structuré d'adolescents, de jeunes adultes ou d'adultes qui utilisent l'intimidation et la violence pour commettre des actes criminels de façon régulière afin d'obtenir du pouvoir et de la reconnaissance ou le contrôle de domaines particuliers d'activités criminelles. La codélinquance ne suppose pas nécessairement un comportement criminel régulier ou l'existence d'un groupe structuré.

20. Voir le *Code criminel*, L.R.C., 1985, ch. C-34, art. 13.

21. Aux fins de la présente analyse, le meurtre-suicide comprend également les affaires d'infanticide ou d'homicide involontaire classées par le suicide de l'auteur présumé.

22. Comprend notamment les homicides classés par le dépôt ou la recommandation d'accusations ou sans mise en accusation (p. ex. par le décès de l'auteur présumé autre que par suicide).

23. Il s'agit de la perception par le policier menant l'enquête de la présence d'un trouble mental ou du développement chez l'auteur présumé (p. ex. schizophrénie, trouble bipolaire, démence, retards du développement ou syndrome d'alcoolisation fœtale). Cette variable ne doit pas être utilisée comme un outil diagnostique. Elle repose sur la perception subjective du policier et pas nécessairement sur un diagnostic médical.

24. Exclut les auteurs présumés pour lesquels l'information concernant la présence soupçonnée d'un trouble mental ou du développement était inconnue. En 2013, cette information était inconnue pour 13 % des auteurs présumés.

25. Comprend la colle, l'essence, les aérosols et d'autres solvants. Les victimes et les auteurs présumés qui avaient consommé un type inconnu de substance intoxicante sont également pris en compte.

26. Dans le cas de 24 % des auteurs présumés dont l'homicide avait été motivé par une dispute ou une querelle, on ignorait s'ils avaient consommé une substance intoxicante.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1a
Nombre d'homicides, selon la province ou le territoire, 1983 à 2013

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.[1]	Yn	T.N.-O.[2]	Nt	Canada	Variation pour le Canada par rapport à l'année précédente
	nombre de victimes														
1983	6	0	13	11	190	202	40	33	75	108	1	3	...	682	15
1984	6	0	15	14	198	190	43	30	54	110	2	5	...	667	-15
1985[3]	5	1	26	14	219	193	26	28	63	113	6	10	...	704	37
1986	4	0	15	12	156	139	47	26	64	89	3	14	...	569	-135
1987	5	0	14	20	174	204	44	30	73	78	0	2	...	644	75
1988	7	1	11	8	154	186	31	23	66	80	1	8	...	576	-68
1989	5	1	16	18	215	175	43	22	67	86	2	7	...	657	81
1990	0	1	9	12	184	182	39	36	74	110	1	12	...	660	3
1991	10	2	21	17	181	245	42	21	84	128	0	3	...	754	94
1992	2	0	21	11	166	242	29	32	92	122	2	13	...	732	-22
1993	7	2	19	11	159	192	31	30	49	120	0	7	...	627	-105
1994	4	1	19	15	126	192	29	24	66	113	3	4	...	596	-31
1995	5	1	17	14	135	181	27	21	60	120	4	3	...	588	-8
1996	7	1	18	9	154	187	45	32	53	125	0	4	...	635	47
1997	7	0	24	8	132	178	31	25	61	116	1	3	...	586	-49
1998	7	1	24	5	137	156	33	33	64	90	3	5	...	558	-28
1999	2	1	13	9	137	162	26	13	61	110	1	1	2	538	-20
2000	6	3	15	10	150	156	30	26	59	85	2	1	3	546	8
2001	1	2	9	8	140	170	34	27	70	84	1	4	3	553	7
2002	2	1	9	9	118	178	36	27	70	126	0	4	2	582	29
2003	5	1	8	8	99	178	43	41	64	94	1	4	3	549	-33
2004	2	0	14	7	111	187	50	39	86	113	7	4	4	624	75
2005	11	0	20	9	100	219	49	43	108	101	1	0	2	663	39
2006	7	1	16	7	93	196	39	42	95	108	0	0	2	606	-57
2007	3	0	13	8	90	202	61	30	88	88	2	2	7	594	-12
2008	5	2	12	3	92	176	54	30	110	117	3	3	4	611	17
2009	1	0	15	12	88	178	57	36	95	118	2	2	6	610	-1
2010	4	0	21	9	84	189	45	34	77	83	1	1	6	554	-56
2011	4	1	22	8	105	161	53	38	109	87	0	3	7	598	44
2012	3	0	17	6	108	162	52	29	85	71	0	5	5	543	-55
2013	7	1	13	7	68	166	49	30	82	76	0	2	4	505	-38

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Par suite des enquêtes effectuées à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2007, 5 en 2004, 7 en 2003 et 15 en 2002 qui sont survenus au cours d'années précédentes.
2. Les données antérieures à 1999 comprennent le Nunavut.
3. Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire Air India.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides

Tableau 1b
Taux d'homicides, selon la province ou le territoire, 1983 à 2013

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.[1]	Yn	T.N.-O.[2]	Nt	Canada	Variation en pourcentage pour le Canada par rapport à l'année précédente
	taux[3]														
1983	1,04	0,00	1,50	1,54	2,88	2,23	3,77	3,29	3,14	3,72	4,23	5,88	...	2,69	1,2
1984	1,03	0,00	1,71	1,94	2,99	2,07	4,01	2,95	2,26	3,73	8,36	9,51	...	2,60	-3,1
1985[4]	0,86	0,78	2,94	1,93	3,29	2,08	2,40	2,73	2,62	3,80	24,63	18,38	...	2,72	4,6
1986	0,69	0,00	1,69	1,65	2,33	1,47	4,31	2,53	2,63	2,96	12,26	25,60	...	2,18	-20,0
1987	0,87	0,00	1,57	2,75	2,57	2,12	4,01	2,90	3,00	2,56	0,00	3,63	...	2,43	11,7
1988	1,22	0,77	1,23	1,10	2,25	1,89	2,81	2,24	2,69	2,57	3,76	14,37	...	2,15	-11,7
1989	0,87	0,77	1,77	2,45	3,10	1,73	3,90	2,16	2,69	2,69	7,38	12,27	...	2,41	12,0
1990	0,00	0,77	0,99	1,62	2,63	1,77	3,53	3,57	2,91	3,34	3,60	20,37	...	2,38	-1,1
1991	1,73	1,53	2,29	2,28	2,56	2,35	3,79	2,09	3,24	3,79	0,00	4,92	...	2,69	12,9
1992	0,34	0,00	2,28	1,47	2,34	2,29	2,61	3,19	3,49	3,52	6,64	20,86	...	2,58	-4,1
1993	1,21	1,51	2,06	1,47	2,22	1,80	2,77	2,98	1,84	3,36	0,00	11,04	...	2,19	-15,3
1994	0,70	0,75	2,05	2,00	1,75	1,77	2,58	2,38	2,44	3,07	10,10	6,15	...	2,06	-6,0
1995	0,88	0,74	1,83	1,86	1,87	1,65	2,39	2,07	2,19	3,18	13,14	4,52	...	2,01	-2,4
1996	1,25	0,74	1,93	1,20	2,13	1,69	3,97	3,14	1,91	3,23	0,00	5,93	...	2,14	6,9
1997	1,27	0,00	2,57	1,06	1,81	1,59	2,73	2,46	2,16	2,94	3,15	4,44	...	1,96	-8,6
1998	1,30	0,74	2,58	0,67	1,88	1,37	2,90	3,24	2,21	2,26	9,63	7,44	...	1,85	-5,6
1999	0,37	0,73	1,39	1,20	1,87	1,41	2,28	1,28	2,07	2,74	3,25	2,46	7,46	1,77	-4,4
2000	1,14	2,20	1,61	1,33	2,04	1,34	2,61	2,58	1,96	2,10	6,57	2,47	10,91	1,78	0,5
2001	0,19	1,46	0,97	1,07	1,89	1,43	2,95	2,70	2,29	2,06	3,32	9,79	10,66	1,78	0,2
2002	0,38	0,73	0,96	1,20	1,59	1,47	3,11	2,71	2,24	3,07	0,00	9,60	6,94	1,86	4,1
2003	0,96	0,73	0,85	1,07	1,32	1,45	3,69	4,11	2,01	2,28	3,23	9,40	10,23	1,74	-6,5
2004	0,39	0,00	1,49	0,93	1,47	1,51	4,26	3,91	2,65	2,72	22,24	9,24	13,40	1,95	12,6
2005	2,14	0,00	2,13	1,20	1,32	1,75	4,16	4,33	3,25	2,41	3,13	0,00	6,59	2,06	5,3
2006	1,37	0,73	1,71	0,94	1,22	1,55	3,30	4,23	2,78	2,55	0,00	0,00	6,49	1,86	-9,5
2007	0,59	0,00	1,39	1,07	1,17	1,58	5,13	2,99	2,50	2,05	6,14	4,61	22,30	1,81	-2,9
2008	0,98	1,44	1,28	0,40	1,19	1,37	4,51	2,95	3,06	2,69	9,07	6,92	12,54	1,84	1,8
2009	0,19	0,00	1,60	1,60	1,12	1,37	4,72	3,48	2,58	2,68	5,93	4,64	18,40	1,81	-1,3
2010	0,77	0,00	2,23	1,20	1,06	1,44	3,69	3,23	2,06	1,86	2,89	2,31	17,99	1,63	-10,2
2011	0,76	0,69	2,33	1,06	1,31	1,21	4,30	3,56	2,88	1,93	0,00	6,90	20,47	1,74	6,9
2012	0,57	0,00	1,80	0,79	1,34	1,21	4,16	2,67	2,19	1,56	0,00	11,46	14,41	1,56	-10,3
2013	1,33	0,69	1,38	0,93	0,83	1,23	3,87	2,71	2,04	1,66	0,00	4,59	11,24	1,44	-8,1

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Par suite des enquêtes effectuées à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2007, 5 en 2004, 7 en 2003 et 15 en 2002 qui sont survenus au cours d'années précédentes.
2. Les données antérieures à 1999 comprennent le Nunavut.
3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.
4. Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire Air India.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 2
Homicides selon la région métropolitaine de recensement, 2012 et 2013

Région métropolitaine de recensement[1]	2013			2012[r]		Moyenne de 2003 à 2012	
	population	nombre de victimes	taux[2]	nombre de victimes	taux[2]	nombre de victimes	taux[2]
Regina	234 426	9	3,84	7	3,07	8	3,72
Winnipeg	802 273	26	3,24	33	4,17	28	3,84
Thunder Bay[3]	121 763	3	2,46	7	5,83	3	2,44
Edmonton[4]	1 290 932	27	2,09	33	2,65	36	3,20
Hamilton	734 389	15	2,04	6	0,83	9	1,24
London[5]	500 949	9	1,80	8	1,61	7	1,43
Calgary	1 375 123	24	1,75	19	1,45	22	1,91
Vancouver[3]	2 443 887	42	1,72	37	1,54	51	2,24
Abbotsford–Mission	177 298	3	1,69	4	2,27	5	2,99
Saskatoon[3]	299 190	5	1,67	6	2,08	8	2,89
Kelowna[6]	185 168	3	1,62	3	1,62	3	1,85
Gatineau[7]	323 084	5	1,55	6	1,88	4	1,21
Kitchener–Cambridge–Waterloo	534 762	8	1,50	4	0,76	5	0,91
St. John's	202 602	3	1,48	0	0,00	1	0,75
Halifax	408 714	6	1,47	12	2,95	10	2,46
Barrie[6]	207 972	3	1,44	2	0,97	2	0,94
Saint John	146 107	2	1,37	2	1,36	1	0,90
St. Catharines–Niagara	445 351	6	1,35	3	0,68	5	1,23
Toronto	5 905 031	79	1,34	81	1,39	94	1,73
Montréal[3, 5]	3 986 346	43	1,08	47	1,19	52	1,39
Oshawa	412 830	4	0,97	3	0,76	3	0,87
Ottawa[8]	974 307	9	0,92	7	0,73	11	1,25
Brantford[6]	142 084	1	0,70	0	0,00	1	1,03
Trois-Rivières	154 351	1	0,65	2	1,30	1	0,81
Kingston[5]	163 969	1	0,61	0	0,00	2	1,33
Grand Sudbury	164 983	1	0,61	1	0,61	2	1,22
Windsor	330 108	2	0,61	3	0,91	4	1,30
Québec	785 838	3	0,38	6	0,77	5	0,62
Victoria	357 416	1	0,28	4	1,13	4	1,25
Moncton[6]	143 388	0	0,00	0	0,00	1	0,84
Saguenay	167 775	0	0,00	4	2,39	1	0,93
Sherbrooke	194 678	0	0,00	1	0,52	1	0,40
Peterborough[6]	121 576	0	0,00	2	1,65	1	1,19
Guelph[6]	128 573	0	0,00	0	0,00	1	0,58
Total pour les RMR	**24 567 243**	**344**	**1,40**	**353**	**1,46**	**391**	**1,73**
Total pour les régions autres que des RMR[3, 5]	**10 591 061**	**161**	**1,52**	**190**	**1,80**	**205**	**1,93**
Canada	**35 158 304**	**505**	**1,44**	**543**	**1,56**	**595**	**1,80**

[r] révisé

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.
2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.
3. Comprend un homicide commis dans un établissement correctionnel en 2012.
4. Comprend deux homicides commis dans un établissement correctionnel en 2013.
5. Comprend un homicide commis dans un établissement correctionnel en 2013.
6. Moncton, Peterborough, Brantford, Guelph, Barrie et Kelowna sont des RMR depuis 2006. Par conséquent, les nombres et les taux moyens sont calculés pour la période allant de 2006 à 2012.
7. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.
8. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Stastistique Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 3
Homicides selon la méthode, Canada, 2003 à 2013

Année	Arme pointue		Arme à feu		Coups portés		Étranglement ou suffocation		Véhicule		Incendie (inhalation de fumée, brûlures)	
	nombre de victimes	%[1]	nombre de victimes	%[1]	nombre de victimes	%[1]	nombre de victimes	%[1]	nombre de victimes	%[1]	nombre de victimes	%[1]
2003	142	26,9	161	30,6	121	23,0	65	12,3	6	1,1	12	2,3
2004	205	33,6	173	28,3	137	22,4	63	10,3	6	1,0	13	2,1
2005	198	30,6	223	34,4	144	22,2	47	7,3	4	0,6	10	1,5
2006	210	35,4	190	32,0	119	20,1	48	8,1	9	1,5	12	2,0
2007	190	33,3	188	32,9	118	20,7	52	9,1	16	2,8	4	0,7
2008	201	33,7	201	33,7	123	20,6	45	7,5	9	1,5	7	1,2
2009	210	35,2	182	30,5	118	19,8	46	7,7	13	2,2	12	2,0
2010	165	30,8	171	31,9	116	21,6	42	7,8	17	3,2	11	2,1
2011	205	35,5	158	27,3	125	21,6	40	6,9	15	2,6	21	3,6
2012	164	31,2	172	32,7	112	21,3	42	8,0	7	1,3	17	3,2
2013	195	39,8	131	26,7	102	20,8	41	8,4	9	1,8	5	1,0

Année	Empoisonnement		Syndrome du bébé secoué[2]		Autre méthode[3]		Méthode inconnue		Total	
	nombre de victimes	%[1]	nombre de victimes	%[1]	nombre de victimes	%[1]	nombre de victimes	%[1]	nombre de victimes	%[1]
2003	6	1,1	8	1,5	6	1,1	22	...	549	100
2004	8	1,3	5	0,8	1	0,2	13	...	624	100
2005	7	1,1	12	1,9	3	0,5	15	...	663	100
2006	1	0,2	3	0,5	1	0,2	13	...	606	100
2007	0	0,0	2	0,4	1	0,2	23	...	594	100
2008	5	0,8	3	0,5	3	0,5	14	...	611	100
2009	9	1,5	4	0,7	2	0,3	14	...	610	100
2010	4	0,7	4	0,7	6	1,1	18	...	554	100
2011	3	0,5	4	0,7	7	1,2	20	...	598	100
2012	6	1,1	0	0,0	6	1,1	17	...	543	100
2013	4	0,8	0	0,0	3	0,6	15	...	505	100

... n'ayant pas lieu de figurer
1. Le calcul des pourcentages exclut les homicides pour lesquels la cause du décès était inconnue.
2. Comprend les homicides sur des enfants de moins de trois ans pour lesquels la cause principale du décès est le fait d'avoir secoué, lancé ou projeté l'enfant.
3. Comprend le froid ou l'hypothermie, l'inanition et la déshydratation ainsi que les autres méthodes non précisées.
Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Les chiffres pour les années antérieures à 2013 peuvent être différents des chiffres déjà publiés en raison de la mise à jour régulière des fichiers de données pour tenir compte des nouveaux renseignements reçus.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 4
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu ou d'une arme pointue, selon la province ou le territoire, 2013

	Arme à feu					
	2013			Moyenne de 2003 à 2012		
Province ou territoire	nombre de victimes	taux[1]	pourcentage de tous les homicides[2]	nombre moyen	taux moyen annuel[1]	pourcentage de tous les homicides[2]
Terre-Neuve-et-Labrador	3	0,57	42,9	2	0,31	37,2
Île-du-Prince-Édouard	0	0,00	0,0	0	0,00	0,0
Nouvelle-Écosse	2	0,21	15,4	5	0,56	33,8
Nouveau-Brunswick	2	0,26	28,6	2	0,31	29,9
Québec	26	0,32	39,4	31	0,40	32,3
Ontario	41	0,30	25,3	62	0,48	34,0
Manitoba	7	0,55	14,6	10	0,81	19,6
Saskatchewan	3	0,27	10,0	6	0,59	16,9
Alberta	16	0,40	20,5	27	0,77	31,0
Colombie-Britannique	29	0,63	40,3	35	0,81	38,4
Yukon	0	0,00	...	0	0,60	13,3
Territoires du Nord-Ouest	0	0,00	0,0	1	1,16	20,8
Nunavut	2	5,62	50,0	1	4,08	28,3
Canada	**131**	**0,37**	**26,7**	**182**	**0,55**	**31,5**

	Arme pointue					
	2013			Moyenne de 2003 à 2012		
Province ou territoire	nombre de victimes	taux[1]	pourcentage de tous les homicides[2]	nombre moyen	taux moyen annuel[1]	pourcentage de tous les homicides[2]
Terre-Neuve-et-Labrador	1	0,19	14,3	1	0,21	25,6
Île-du-Prince-Édouard	0	0,00	0,0	0	0,07	20,0
Nouvelle-Écosse	3	0,32	23,1	4	0,47	28,0
Nouveau-Brunswick	3	0,40	42,9	3	0,36	35,1
Québec	20	0,25	30,3	28	0,37	29,7
Ontario	66	0,49	40,7	55	0,43	30,4
Manitoba	25	1,98	52,1	19	1,60	38,9
Saskatchewan	14	1,26	46,7	16	1,55	44,8
Alberta	39	0,97	50,0	34	0,95	37,9
Colombie-Britannique	22	0,48	30,6	26	0,60	28,4
Yukon	0	0,00	...	1	1,50	33,3
Territoires du Nord-Ouest	1	2,30	50,0	1	1,85	33,3
Nunavut	1	2,81	25,0	1	4,08	28,3
Canada	**195**	**0,55**	**39,8**	**189**	**0,57**	**32,7**

... n'ayant pas lieu de figurer
1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.
2. Le calcul des pourcentages exclut les homicides pour lesquels la cause du décès était inconnue.
Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 5
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu ou d'une arme pointue, selon la région métropolitaine de recensement, 2013

	Arme à feu			Arme pointue		
Région métropolitaine de recensement[1]	nombre de victimes	taux[2]	pourcentage de tous les homicides[3]	nombre de victimes	taux[2]	pourcentage de tous les homicides[3]
St. John's	2	0,99	66,7	0	0,00	0,0
Halifax	2	0,49	33,3	2	0,49	33,3
Moncton	0	0,00	...	0	0,00	...
Saint John	0	0,00	0,0	1	0,68	50,0
Saguenay	0	0,00	...	0	0,00	...
Québec	0	0,00	0,0	1	0,13	33,3
Sherbrooke	0	0,00	...	0	0,00	...
Trois-Rivières	0	0,00	0,0	1	0,65	100,0
Montréal	20	0,50	48,8	12	0,30	29,3
Gatineau[4]	1	0,31	20,0	2	0,62	40,0
Ottawa[5]	2	0,21	25,0	6	0,62	75,0
Kingston	0	0,00	0,0	1	0,61	100,0
Peterborough	0	0,00	...	0	0,00	...
Oshawa	0	0,00	0,0	2	0,48	50,0
Toronto	28	0,47	35,9	28	0,47	35,9
Hamilton	5	0,68	35,7	5	0,68	35,7
St. Catharines–Niagara	2	0,45	40,0	0	0,00	0,0
Kitchener–Cambridge–Waterloo	0	0,00	0,0	1	0,19	12,5
Brantford	0	0,00	0,0	1	0,70	100,0
Guelph	0	0,00	...	0	0,00	...
London	2	0,40	22,2	2	0,40	22,2
Windsor	0	0,00	0,0	2	0,61	100,0
Barrie	0	0,00	0,0	0	0,00	0,0
Grand Sudbury	0	0,00	0,0	1	0,61	100,0
Thunder Bay	0	0,00	0,0	2	1,64	66,7
Winnipeg	3	0,37	11,5	14	1,75	53,8
Regina	1	0,43	11,1	6	2,56	66,7
Saskatoon	0	0,00	0,0	2	0,67	40,0
Calgary	3	0,22	12,5	16	1,16	66,7
Edmonton	4	0,31	15,4	12	0,93	46,2
Kelowna	2	1,08	66,7	1	0,54	33,3
Abbotsford–Mission	2	1,13	66,7	0	0,00	0,0
Vancouver	17	0,70	43,6	10	0,41	25,6
Victoria	0	0,00	0,0	1	0,28	100,0
Total pour les RMR	**96**	**0,39**	**28,7**	**132**	**0,54**	**39,5**
Total pour les régions autres que des RMR	**35**	**0,33**	**22,4**	**63**	**0,59**	**40,4**
Canada	**131**	**0,37**	**26,7**	**195**	**0,55**	**39,8**

... n'ayant pas lieu de figurer
1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.
2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.
3. Le calcul des pourcentages exclut les homicides pour lesquels la cause du décès était inconnue.
4. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.
5. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.
Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 6
Homicides attribuables à des gangs, selon la région, 2003 à 2013

	Atlantique		Québec		Ontario		Manitoba		Saskatchewan	
Année	nombre de victimes	taux[1]	nombre de victimes	taux[1]	nombre de victimes	taux[1]	nombre de victimes	taux[1]	nombre de victimes	taux[1]
2003	1	0,04	15	0,20	38	0,31	6	0,52	4	0,40
2004	0	0,00	18	0,24	17	0,14	5	0,43	4	0,40
2005	1	0,04	24	0,32	31	0,25	5	0,42	5	0,50
2006	1	0,04	23	0,30	27	0,21	7	0,59	9	0,91
2007	2	0,09	22	0,29	29	0,23	11	0,92	9	0,90
2008	1	0,04	21	0,27	31	0,24	14	1,17	2	0,20
2009	5	0,21	21	0,27	34	0,26	12	0,99	4	0,39
2010	5	0,21	19	0,24	22	0,17	5	0,41	10	0,95
2011	3	0,13	21	0,26	20	0,15	12	0,97	9	0,84
2012[r]	4	0,17	25	0,31	23	0,17	5	0,40	8	0,74
2013	1	0,04	17	0,21	16	0,12	8	0,63	6	0,54

	Alberta		Colombie-Britannique		Territoires		Canada	
Année	nombre de victimes	taux[1]	nombre de victimes	taux[1]	nombre de victimes	taux[1]	nombre de victimes	taux[1]
2003	8	0,25	12	0,29	0	0,00	84	0,27
2004	14	0,43	16	0,39	0	0,00	74	0,23
2005	23	0,69	16	0,38	0	0,00	105	0,33
2006	22	0,64	13	0,31	0	0,00	102	0,31
2007	20	0,57	24	0,56	1	0,93	118	0,36
2008	35	0,97	33	0,76	0	0,00	137	0,41
2009	13	0,35	35	0,79	0	0,00	124	0,37
2010	11	0,29	23	0,52	0	0,00	95	0,28
2011	16	0,42	14	0,31	0	0,00	95	0,28
2012[r]	11	0,28	20	0,44	0	0,00	96	0,28
2013	10	0,25	27	0,59	0	0,00	85	0,24

[r] révisé
1. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.
Note : Un homicide est classé comme étant attribuable à un gang lorsque la police confirme ou soupçonne que l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association. Avant 2005, on demandait à la police si l'homicide était attribuable à un gang ou non. En 2005, on a modifié la question de façon à permettre à la police de préciser si l'homicide était : (a) attribuable à un gang ou (b) soupçonné d'être attribuable à un gang. De ce fait, il se peut que les chiffres antérieurs à 2005 soient sous-estimés parce que les affaires soupçonnées d'être attribuables à des gangs en ont été exclues.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 7
Homicides attribuables à des gangs, certaines régions métropolitaines de recensement, 2013

Région métropolitaine de recensement[1]	2013			Moyenne de 2003 à 2012		
	nombre de victimes	taux[2]	pourcentage de tous les homicides[3]	nombre de victimes	taux moyen annuel[2]	pourcentage de tous les homicides[3]
Kelowna[4]	2	1,08	66,7	1	0,32	18,2
Regina	2	0,85	22,2	2	0,81	23,6
Vancouver	18	0,74	45,0	14	0,60	30,2
Saskatoon	2	0,67	40,0	2	0,89	31,1
Abbotsford–Mission	1	0,56	33,3	2	1,02	38,6
Winnipeg	4	0,50	15,4	6	0,80	23,0
Montréal	16	0,40	38,1	15	0,40	32,8
Windsor	1	0,30	50,0	0	0,12	9,5
Halifax	1	0,24	20,0	1	0,36	16,9
Toronto	14	0,24	20,9	21	0,39	25,6
Edmonton	3	0,23	12,0	9	0,80	28,6
Calgary	2	0,15	8,7	5	0,40	22,5
Total pour les RMR[5]	**66**	**0,27**	**20,5**	**83**	**0,37**	**23,6**
Total pour les régions autres que des RMR	**19**	**0,18**	**11,9**	**20**	**0,18**	**10,1**
Canada	**85**	**0,24**	**17,6**	**103**	**0,31**	**18,8**

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines qui sont situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.
2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.
3. Le calcul des pourcentages exclut les homicides pour lesquels l'information concernant les activités de gang était inconnue.
4. Kelowna est une RMR depuis 2006. Par conséquent, le nombre et le taux moyens sont calculés pour la période allant de 2006 à 2012.
5. Comprend chacune des RMR du Canada. Le présent tableau ne contient que les RMR qui ont enregistré au moins un homicide attribuable à un gang en 2013.

Note : Un homicide est classé comme étant attribuable à un gang lorsque la police confirme ou soupçonne que l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association. Avant 2005, on demandait à la police si l'homicide était attribuable à un gang. En 2005, on a modifié la question de façon à permettre à la police de préciser si l'homicide était : (a) attribuable à un gang ou (b) soupçonné d'être attribuable à un gang. De ce fait, il se peut que les chiffres antérieurs à 2005 soient sous-estimés parce que les affaires soupçonnées d'être attribuables à des gangs en ont été exclues.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 8
Homicides selon le lien de l'auteur présumé avec la victime, Canada, 2012 et 2013

Type de lien[1] (auteur présumé)	2013		2012[r]		Moyenne de 2003 à 2012	
	nombre de victimes	pourcentage[2]	nombre de victimes	pourcentage[2]	nombre de victimes	pourcentage[2]
Lien de parenté	126	32,8	145	35,3	150	33,4
Relation conjugale	44	11,5	62	15,1	69	15,4
Conjoint ou conjointe marié	18	4,7	27	6,6	26	5,7
Conjoint ou conjointe de fait	17	4,4	20	4,9	27	6,0
Conjoint ou conjointe marié séparé ou divorcé	3	0,8	11	2,7	11	2,4
Conjoint ou conjointe de fait séparé[3]	5	1,3	2	0,5	6	1,3
Conjoint ou conjointe de même sexe[4]	1	0,3	2	0,5	1	0,2
Autre lien de parenté[5]	82	21,4	83	20,2	81	18,0
Père ou mère	19	4,9	26	6,3	28	6,2
Fils ou fille	32	8,3	30	7,3	21	4,7
Frère ou sœur	11	2,9	7	1,7	10	2,2
Membre de la famille élargie[6]	20	5,2	20	4,9	22	4,9
Partenaire intime[7]	24	6,3	20	4,9	21	4,6
Connaissance	149	38,6	158	38,1	158	35,0
Ami ou amie proche	34	8,9	44	10,7	33	7,4
Voisin ou voisine	15	3,9	12	2,9	13	2,9
Symbole d'autorité	3	0,8	0	0,0	2	0,4
Relation d'affaires (légitime)	3	0,8	10	2,4	8	1,7
Simple connaissance	94	24,5	92	22,4	102	22,7
Relation criminelle[8]	36	9,4	23	5,6	46	10,3
Étranger	49	12,8	65	15,8	74	16,4
Lien inconnu	2	...	4	...	4	...
Total des homicides résolus[9]	**386**	**100,0**	**415**	**100,0**	**452**	**100,0**
Homicides non résolus	119	...	128	...	143	...
Total des homicides	**505**	**...**	**543**	**...**	**595**	**...**

... n'ayant pas lieu de figurer
[r] révisé
1. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu. Dans les affaires où il y avait plus d'un auteur présumé, seul le lien le plus proche avec la victime a été consigné.
2. Le calcul des pourcentages exclut les homicides résolus pour lesquels le type de lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.
3. La catégorie « Conjoint ou conjointe de fait séparé » a été ajoutée à l'Enquête sur les homicides en 2005. Par conséquent, le nombre et le pourcentage moyens sont calculés pour la période allant de 2005 à 2012.
4. Comprend les conjoints et conjointes de même sexe actuels et anciens.
5. Comprend les liens biologiques, par adoption, par alliance et de famille d'accueil.
6. Comprend notamment les neveux et nièces, les petits-enfants, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les parents par alliance, liés par le sang, par mariage (y compris l'union de fait) ou par adoption.
7. Comprend les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes.
8. Comprend notamment les travailleurs du sexe, les trafiquants de drogues et leurs clients, les usuriers et les membres de gangs. Dans les affaires pour lesquelles plus d'un lien s'applique (p. ex. relation criminelle et ami proche), on demande à la police de déclarer le lien principal.
9. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu.
Note : En raison de l'arrondissement, la somme des moyennes peut ne pas correspondre au total. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100. Les chiffres pour les années antérieures à 2013 peuvent être différents des chiffres déjà publiés en raison de la mise à jour régulière des fichiers de données pour tenir compte des nouveaux renseignements reçus.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 9
Victimes et auteurs présumés d'homicide, selon le sexe, Canada, 2003 à 2013

	Victimes					Auteurs présumés				
	Sexe masculin		Sexe féminin		Total[1]	Sexe masculin		Sexe féminin		Total[2]
Année	nombre	pourcentage[3]	nombre	pourcentage[3]	nombre	nombre	pourcentage[3]	nombre	pourcentage[3]	nombre
2003	391	71,2	158	28,8	549	490	88,8	62	11,2	552
2004[r]	425	68,1	199	31,9	624	536	89,6	62	10,4	598
2005	483	72,9	180	27,1	663	599	90,5	63	9,5	662
2006	444	73,3	162	26,7	606	504	87,2	74	12,8	578
2007	431	72,6	163	27,4	594	492	89,8	56	10,2	549
2008[r]	465	76,1	146	23,9	611	475	90,3	51	9,7	526
2009[r]	450	73,8	160	26,2	610	498	89,2	60	10,8	558
2010[r]	400	72,5	152	27,5	554	487	88,7	62	11,3	549
2011[r]	422	70,7	175	29,3	598	507	89,7	58	10,3	565
2012[r]	388	71,5	155	28,5	543	436	89,5	51	10,5	487
2013	358	70,9	147	29,1	505	400	88,5	52	11,5	452
Moyenne de 2003 à 2012	430	72,3	165	27,7	595	502	89,3	60	10,7	562

[r] révisé
1. Le total d'une année donnée peut comprendre un faible nombre de victimes dont le sexe était inconnu de la police.
2. Le total d'une année donnée peut comprendre un faible nombre d'auteurs présumés dont le sexe était inconnu de la police.
3. Le calcul des pourcentages exclut les homicides pour lesquels le sexe de la victime ou de l'auteur présumé était inconnu.
Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 10
Jeunes auteurs présumés d'homicide (12 à 17 ans), Canada, 2003 à 2013

	Sexe masculin		Sexe féminin		Total		Jeunes en pourcentage de tous
Année	nombre	taux[1]	nombre	taux[1]	nombre	taux[1]	les auteurs présumés[2]
2003	52	3,96	10	0,80	62	2,43	11,3
2004	39	2,95	5	0,40	44	1,70	7,4
2005	62	4,64	10	0,79	72	2,76	10,9
2006	73	5,43	12	0,94	85	3,24	14,7
2007	67	5,00	8	0,62	75	2,86	13,7
2008	51	3,84	4	0,32	55	2,12	10,5
2009	73	5,56	6	0,48	79	3,08	14,2
2010[r]	52	4,01	5	0,41	57	2,25	10,4
2011	40	3,13	6	0,50	46	1,85	8,1
2012[r]	34	2,70	1	0,08	35	1,43	7,2
2013	34	2,77	5	0,43	39	1,63	8,6

[r] révisé
1. Les taux sont calculés pour 100 000 jeunes de 12 à 17 ans à partir des estimations révisées de la population au 1er juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.
2. Le calcul des pourcentages exclut les homicides pour lesquels l'âge de l'auteur présumé était inconnu.
Note : Les chiffres figurant dans le présent tableau peuvent différer des chiffres du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, dont les comptes des jeunes comprennent les jeunes de moins de 12 ans.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.